

l'Europe  
s'engage  
à La Réunion



# RAPPORT ANNUEL D'ÉXECUTION FEDER 2011

**Programme Opérationnel  
FEDER  
Coopération Territoriale  
2007 – 2013**

**CCI 2007 CB 163 PO 042**

État membre : France  
Région : île de La Réunion  
Objectif : Coopération territoriale



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. IDENTIFICATION.....</b>	<b>4</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire .....</b>	<b>10</b>
<b>2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....</b>	<b>10</b>
<b>2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)</b>	
.....	<b>12</b>
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer .....	12
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement » .....	13
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer .....	18
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer .....	21
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion .....	22
2.4.6 Évolution de la coopération régionale dans la zone Océan Indien.....	24
2.4.7 La situation à Madagascar .....	26
<b>2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas     échéant).....</b>	<b>27</b>
<b>2.6. Complémentarité avec d'autres instruments .....</b>	<b>28</b>
<b>2.7. Modalités de suivi .....</b>	<b>30</b>
2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2011 .....	30
2.7.2 Actions relatives au niveau national.....	34
2.7.3 Mise en œuvre des procédures de concertation FED / FEDER .....	35
➤ Les activités du Comité Régional d'Evaluation.....	46
➤ Tableau de bord des évaluations .....	48
<b>2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution     présenté pour 2010 uniquement).....</b>	<b>50</b>
<b>3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES.....</b>	<b>51</b>
<b>3.1. Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement.....</b>	<b>52</b>
3.1.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	56
3.1.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1 .....	60
<b>3.2. Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale.....</b>	<b>61</b>
3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	62
3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 2 .....	68
<b>3.3. Axe prioritaire 3 : Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au     profit d'une intégration régionale harmonieuse .....</b>	<b>69</b>
3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	70
3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 3 .....	76
<b>4. PROGRAMMES FEDER / FONDS DE COHESION : GRANDS PROJETS (LE CAS ECHEANT) .....</b>	<b>77</b>
<b>5. ASSISTANCE TECHNIQUE .....</b>	<b>78</b>
<b>6. INFORMATION ET PUBLICITE .....</b>	<b>80</b>



## INTRODUCTION

### ***Approbation du Programme Opérationnel FEDER Coopération Territoriale de l'Océan Indien***

Le PO FEDER Coopération Territoriale de l'Océan Indien (CCI 2007CB163PO042) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 Mars 2008. Le PO révisé suite à l'examen a mi-parcours a été approuvé le 8 juin 2012 par la Commission Européenne.

### ***Objectif du rapport annuel d'exécution***

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2011.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



## 1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Coopération Territoriale
	Île de La Réunion
	2007 – 2013
	<b>N° CCI 2007CB163PO042</b>
	P.O Coopération – Océan Indien
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année 2011
	Procédure écrite de juin 2012



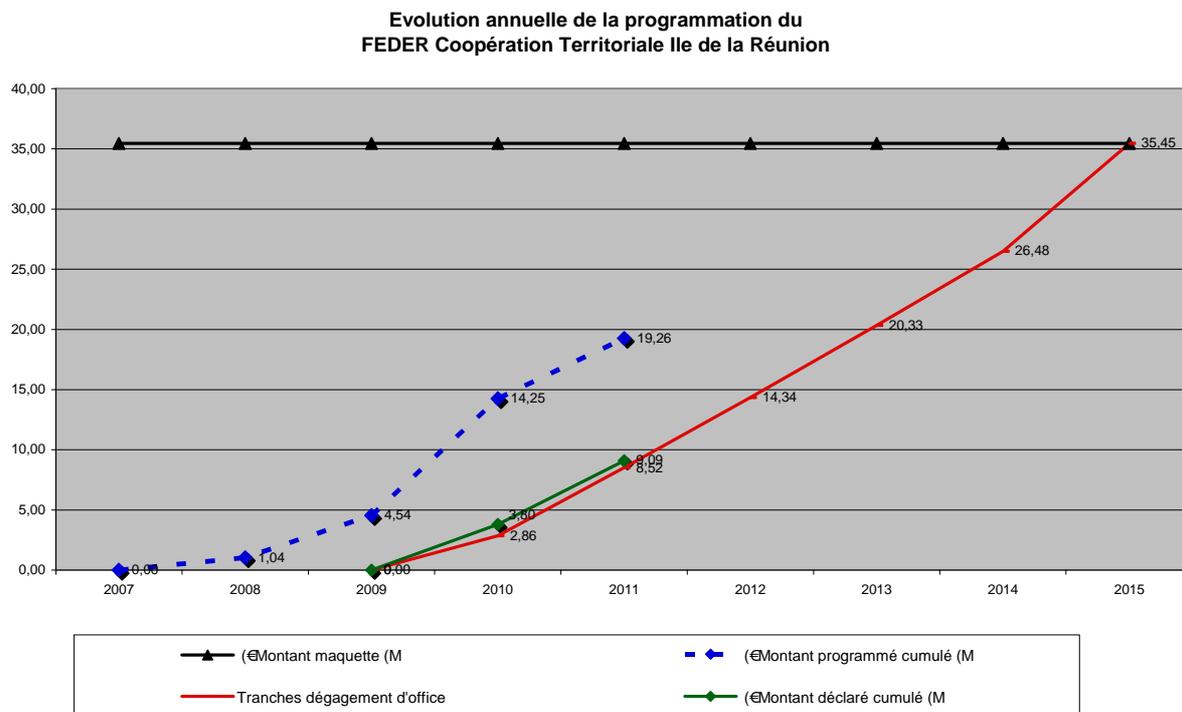
## 2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

### 2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

- Information sur l'avancement physique du programme opérationnel :

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, et 3.

#### Informations financières au 31/12/2011 (toutes les données financières sont exprimées en euros)



Années	2007	2008	2009	2010	2011
Montant maquette (M€)	35,45	35,45	35,45	35,45	35,45
Montant programmé cumulé (M€)	0,00	1,04	4,54	14,25	19,26
Montant déclaré cumulé (M€)			0,00	3,80	9,09
Tranches dégageement d'office			0	2,86	8,52
Avancement de la programmation %	0%	3%	13%	40%	54%
Avancement des montants déclarés	0%	0%	0%	11%	26%
Rapport montants certifiés déclarés / montants programmés				27%	47%

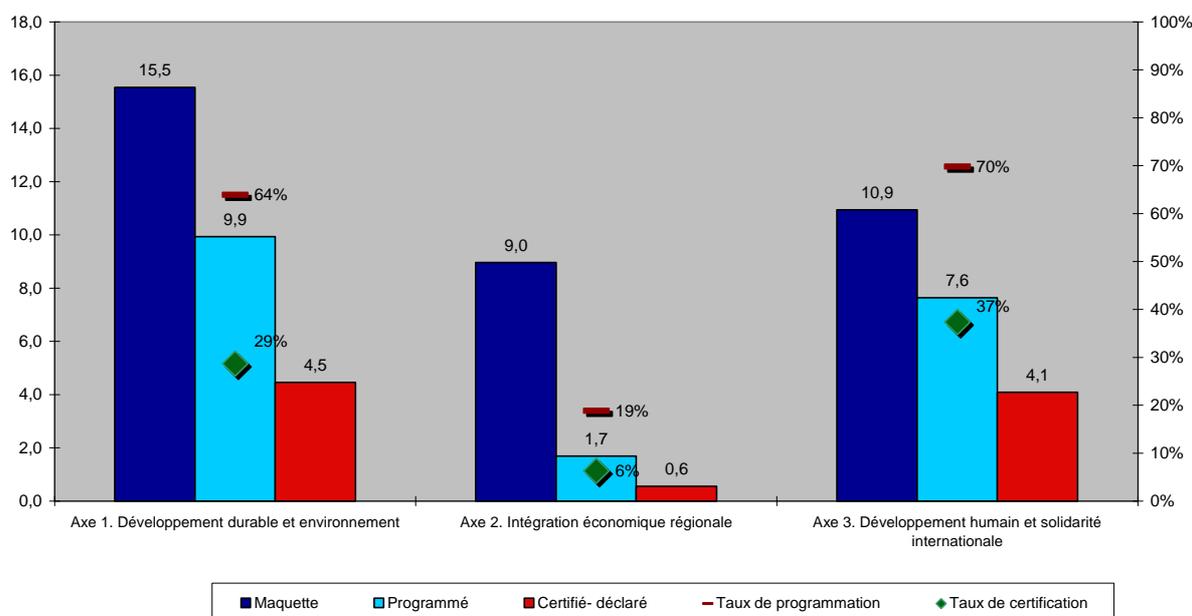


## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Annuel 2011

Au 31/12/2011, la programmation du FEDER Coopération Territoriale est à un niveau satisfaisant avec près de 47 % de la maquette financière programmée.

S'agissant de la certification des dépenses, le rythme augmente. En effet, la proportion de montants certifiés déclarés à la Commission au regard des montants programmés est passé de 27 % en 2010 à 47 % en 2011.

**Avancement par axes du programme FEDER Coopération Territoriale Ile de la Réunion**



Programmation UE en millions d'euros	Axe 1. Développement durable et environnement	Axe 2. Intégration économique régionale	Axe 3. Développement humain et solidarité internationale	Total
Maquette	15,5	9,0	10,9	35,4
Programmé	9,9	1,7	7,6	19,3
Certifié- déclaré	4,5	0,6	4,1	9,1
Taux de programmation	64%	19%	70%	54%
Taux de certification	29%	6%	37%	26%
Rapport Certification/Programmation	45%	33%	54%	47%

- ✓ **L'axe 1** : a un taux de programmation satisfaisant qui s'explique par la maturité du projet d'installation d'une antenne de réception d'images satellites située sur le campus universitaire de Saint Pierre. Cet investissement représente 52 % du montant FEDER programmé.
- ✓ **L'axe 2** : est à un niveau de programmation et de certification en deçà des objectifs initiaux lié aux difficultés rencontrées par les entreprises à vocation internationale dans un contexte de crise mondiale et d'instabilité politique à Madagascar.
- ✓ **L'axe 3** : est à un niveau de programmation satisfaisant (70 %) consécutif à la programmation de l'opération de construction d'une infrastructure d'accueil. Le niveau de certification des dépenses (37 %) progresse sensiblement.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
<b>Axe prioritaire 1 :</b> Développement durable et valorisation de l'environnement	6 093 984,31	6 065 053,80	28 930,51	3 687 322,79	4 462 761,08
<b>Axe prioritaire 2 :</b> Intégration économique régionale	927 356,55	851 836,63	75 519,92	405 490,37	563 966,84
<b>Axe prioritaire 3 :</b> développement humain et solidarité internationale	5 506 070,12	5 506 070,12	0,00	2 956 276,22	4 053 108,80
<b>Total général</b>	12 527 410,98	12 422 960,55	104 450,43	7 049 089,38	9 079 836,72
<b>Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général</b>	12 527 410,98	12 422 960,55	104 450,43	7 049 089,38	9 079 836,72

### **Utilisation de l'avance communautaire**

La totalité de l'avance de 7,5 % du montant de l'enveloppe FEDER, soit 2,6 M€, a été versée auprès de l'autorité de certification, la Caisse de Dépôts et Consignations.

Néanmoins cette avance a permis, à la CDC, de rembourser au « fil de l'eau » les divers bénéficiaires.

Les remontées de dépenses des bénéficiaires ont permis d'adresser **5** déclarations de dépenses à la Commission. Le montant des remboursements communautaires s'élève à 9 079 836,72 euros.

### **Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie au titre de l'année 2011**

N° de référence de la Commission : N° 2007 CB163PO042

Nom du programme : PO coopération Territoriale « Océan Indien »



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 08/06/2012

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 09	Code *	Code FR94	Montant (M€)
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	Aide non remboursable	Zone de coopération transnationale	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	0,496
03- Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche			22 – Autres services non spécifiés		0,404
05 – Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises			22 – Autres services non spécifiés		0,944
11-Technologies de l'information et de la communication			10- Postes et télécommunications		5,231
51 – promotion de la biodiversité et protection de la nature			10- Postes et télécommunications		1,484
53 – prévention des risques			22 – Autres services non spécifiés		0,488
54- autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques			08-Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur 22 – Autres services non spécifiés		2,416
58- Protection et préservation du patrimoine culturel			21- Autres activités liées à l'environnement		0,034
60 – Autres aides à l'amélioration des services culturels			22 – Autres services non spécifiés		2,599
61 – Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale			22 – Autres services non spécifiés		0,022



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 09	Code *	Code FR94	Montant (M€)
Dimension 1 <b>Thème prioritaire</b>	Dimension 2 <b>Forme de financement</b>	Dimension 3 <b>Territoire</b>	Dimension 4 <b>Activité économique</b>	Dimension 5 <b>Localisation</b>	
66 – Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	Aide non remboursable	Zone de coopération transnationale	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	1,242
71-Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail			22 – Autres services non spécifiés		0,678
75 – Infrastructures pour l'éducation			12 - Construction		3,084
81 – Mécanismes permettant d'améliorer la conception, le suivi, et l'évaluation des politiques et des programmes aux niveaux national, régional et local, renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques et des programmes			22 – Autres services non spécifiés		0,022
85 – Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle			22 – Autres services non spécifiés		0,115
					<b>19,259</b>

### Participation allouée par groupes cibles

Sans objet pour l'année 2011

### Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2011

### Analyse qualitative du PO

Le programme a été adopté au premier trimestre de l'année 2008 qui constitue la première année de sa mise en œuvre. Le montant FEDER programmé au 31 décembre 2011 s'élève à 19,259 millions d'euros, soit près de 54,3 % de l'allocation prévisionnelle.

Au 31 décembre 2011, 74 opérations ont été programmées mobilisant une enveloppe FEDER de plus de 19 millions d'euros.



Les actions soutenues relèvent de domaines variés. Néanmoins, on constate l'importance particulière des interventions en faveur de la recherche et du transfert de savoir – faire. Par ailleurs, le FEDER a soutenu une opération d'importance contribuant au développement des technologies de l'imagerie satellitaire à La Réunion et dans la zone Océan Indien. Grâce à cet outil, La Réunion va devenir un point focal de toutes les applications et les usages en matière d'imagerie dans la zone. Le programme contribue également de manière importante au développement des échanges en matière de culture et de sport.

S'agissant de la coopération régionale, les opérations programmées impliquent des partenaires issus essentiellement des pays membres de la Commission de l'Océan Indien et relèvent à ce stade surtout de la coopération multilatérale. En effet, pour chaque opération, les partenaires impliqués viennent de plusieurs territoires. Ce caractère multilatéral indique bien que les problématiques retenues dans ces projets concernent l'ensemble de la zone Océan Indien. Il s'agit notamment du projet de création d'un observatoire des villes et ports de l'Océan Indien ou de l'élargissement et la pérennisation du réseau de protection des végétaux pour une gestion agro écologique de la biodiversité dans le sud ouest de la ZOI. Néanmoins, plusieurs opérations ont été menées dans le cadre de relations bilatérales entre La Réunion et certains pays de la zone. On peut notamment citer le projet de coopération technique avec des acteurs mozambicains sur l'aquaculture du crabe de mangrove.

Une des principales plus – value du programme provient du soutien qu'il apporte aux acteurs réunionnais en leur permettant de devenir moteur dans leur domaine d'action dans la zone Océan Indien. Le FEDER contribue à faire rayonner régionalement les compétences réunionnaises.

## ***2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire***

Le programme a fait l'objet d'une adoption formelle par les services de la Commission en date du 28 mars 2008.

À cette date, aucune modification n'a été apportée au document permettant d'altérer sa conformité au droit communautaire.

## ***2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face***

Dans un contexte de début de programmation avec un P.O adopté tardivement, la principale difficulté rencontrée en 2008 résidait dans le retard de la mise en œuvre du programme, et notamment des procédures de gestion.

Au cours de l'année 2009, la programmation des opérations s'est déroulée de manière satisfaisante avec un volume de crédits FEDER programmés représentant 7 % de l'enveloppe prévue. Néanmoins, au regard de la dimension du programme, il apparaît nécessaire d'accroître le niveau de cette programmation. En 2009, plusieurs actions ont été menées pour accélérer la programmation de sorte qu'un certain nombre d'appel à projets a été lancé en direction des porteurs de projets potentiels. Dans le domaine de la recherche et développement, les différents acteurs de la filière ont été approchés directement. S'agissant des actions en matière d'échanges culturels et sportifs, des encarts ont été insérés dans les journaux locaux.



En 2010, la principale difficulté découle de la situation politique malgache et des décisions du Conseil de l'Union. Madagascar étant un partenaire incontournable dans la zone, beaucoup de projets sont impactés par l'instabilité actuelle.

Par ailleurs, une difficulté particulière dans la gestion et la mise en œuvre du programme est liée aux travaux concomitants de la révision à mi-parcours des programmes et de la poursuite des tâches de gestion et de programmation. En effet, mener de front l'ensemble des opérations de gestion a provoqué un surcroît de travail aux agents et entraîné un décalage dans l'instruction et la programmation de certains projets déjà en cours de réalisation.

En 2011, la justification des dépenses des bénéficiaires et leur remontée en vue de la déclaration de fin d'année s'est avérée un exercice très tendu. En effet, cette tâche a mobilisé un nombre important d'agents sur une période plus longue que les années précédentes. En fait, il apparaît que le programme connaît concrètement les effets de la crise malgache qui s'est traduite par l'abandon du projet de liaison haut – débit avec Madagascar. En effet, cette opération était inscrite au PO pour un montant FEDER de 5,2 millions d'euros, dont la moitié aurait déjà pu être certifié si l'opération s'était déroulée comme prévu au moment de la négociation du programme opérationnel. D'importants efforts ont été déployés pour accroître le niveau de programmation en cherchant de nouvelles opérations comme le projet ORCA ou en développant des procédures permettant une meilleure prise en compte des projets financés conjointement par le FED et le FEDER. Cependant, à ce stade, ces mesures n'ont pas encore permis de combler le déficit de programmation lié à l'abandon du projet de liaison haut – débit.



## **2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)**

### **2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer**

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

#### **Description**

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication



- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

#### **2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »**

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

**La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.**

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.



Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**
  - parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
  - développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
  - développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
  - engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
  - adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.



• **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.

• **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**

- mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
- valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
- réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
- mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.

• **dans le domaine de l'eau :**

- inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
- favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

• **dans le domaine des pollutions et de la santé :**

- atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
- assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

• **dans le domaine des transports :**

- mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.



- **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**

- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

### **La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010**

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- Bâtiments et urbanisme,
- Transports,
- Energie,
- Biodiversité,
- Risques, santé, déchets,
- Gouvernance.

En voici les principales avancées par chantier :

➔ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- Engager une rupture technologique dans le neuf accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

➔ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité



Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Expérimenter le péage urbain
- Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

→ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plan d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- Etendre les certificats d'économies d'énergie

→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- Elaborer la Trame verte et bleue
- Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- Réforme du CESE et du CESR
- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel



→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes ,et en gérant plus durablement les déchets.

- Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)

**2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer**

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.



- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

## THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme a été publié à la fin de l'année 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

## PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
  - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
  - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
  - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
  - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
  - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
  - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.



- Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
- Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.

## GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

### Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

### Sport :

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.

### Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

### Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

### Gouvernance :

- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale.**
- Dans le domaine de **l'excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.



- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1er mai 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.

### **Insertion et égalité des chances**

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

#### **2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer**

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 19 juillet 2011, la décision n°448/2011/UE qui modifie la décision 2004/162/CE du 1<sup>er</sup> février 2004, relative au régime d'exonérations/réductions d'octroi de mer accordées à certains produits dans les départements d'outre-mer.

Cette décision, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012, prévoit :

- 1) le retrait des listes A, B et C des produits figurant à l'annexe de la décision 2004/162/CE pour lesquels il n'existe plus de productions locales ou pour lesquels les différentiels ne sont plus appliqués.
- 2) une diminution du différentiel maximum de taxation autorisé pour certains produits pour lesquels la Commission constate une sous utilisation.
- 3) le retrait des produits pour lesquels aucune importation de produits équivalents à la production locale n'est constatée pendant les trois années (2005/2006/2007) analysées par la Commission.
- 4) l'insertion dans la liste guyanaise d'une cinquantaine de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation



La décision n°448/2011/UE du Conseil fait suite à la proposition et au rapport adoptés en décembre 2010 par la Commission et qui ont été établis sur la base du document de synthèse remis par les autorités françaises en avril 2010.

L'octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d'outre-mer :

Depuis la transmission de ces documents, les régions d'outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d'importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s'est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l'emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l'extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».

Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.

L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer :

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale et les différentiels de taux autorisés par la Commission, malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies domiennes, ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les conseils régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des quatre régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.

**2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion**

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives



à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €

- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision



du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1<sup>er</sup> juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.

S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.

## **2.4.6 Évolution de la coopération régionale dans la zone Océan Indien**

L'insertion régionale des RUP de l'UE dans leur environnement est une priorité forte encore réaffirmée par le Président de la République à l'issue des Etats généraux de l'Outre-Mer en 2009.



La nouvelle majorité au Conseil régional de La Réunion, élue en 2010, a fait du renforcement de la coopération régionale, notamment dans sa dimension économique, l'une des grandes priorités de sa mandature actuelle en identifiant cinq pays cibles (Afrique du Sud, Maurice, Australie, Inde et Chine).

La mise en œuvre du concept des « Iles Vanille » dont l'objectif est de proposer, aux touristes extérieurs, des séjours sur plusieurs des îles de l'Océan indien découle d'une volonté de développement conjoint avec les pays voisins.

En ce qui concerne la zone Océan indien, plusieurs **événements politiques** majeurs ont eu lieu en 2010 :

- réélection du Premier ministre mauricien, M. Navin Ragoonam
- élection d'un nouveau Président de l'Union des Comores
- péripéties de la crise politique à Madagascar

De nombreuses **missions** (Etat, collectivités) ont été effectuées à l'extérieur de La Réunion, dont les plus importantes sont les suivantes :

- délégation de 350 Réunionnais lors du festival « Bonjour India » et de la manifestation « Pondichéry 2010 » emmenée par des vice-présidents des Conseils régional et général,
- délégations du Conseil régional et du Conseil général en Chine à l'occasion des assises de la coopération décentralisée de Nankin,
- délégations diverses (Conseils régional et général, CCIR, Mairies de Saint-Denis et Saint-André, opérateurs économiques, Rectorat) se sont rendues en Chine, dans le cadre de la Quinzaine de La Réunion sur l'Espace Focus du Pavillon France de l'Exposition Universelle de Shanghai,
- signature d'un accord-cadre Réunion/Seychelles à Victoria en présence notamment du Président du Conseil régional,
- mission du Préfet à Maurice, au cours de laquelle il a rencontré le Premier ministre mauricien et plusieurs autres ministres,
- participation d'une délégation du Conseil régional, menée par son Président, en Australie, dans le cadre du French Festival d'Adélaïde.

Par ailleurs plusieurs personnalités se sont déplacées à La Réunion, dont notamment :

- Cheikh Sultan Ben Khalifa Al Nahyane, fils de l'Emir d'Abou Dhabi et président des Emirats Arabes Unis
- M. Jia Qinglin, président du Comité National de la Conférence Consultative Politique du Peuple Chinois (n° 4 dans l'ordre protocolaire chinois).

En ce qui concerne la coopération multilatérale, la 26<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI) s'est déroulée à La Réunion, qui présidait cette organisation régionale, le 8 juin 2010 en présence du secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie, M. Alain Joyandet. Les thèmes principaux abordés ont concerné la situation à Madagascar, la piraterie maritime, le renforcement de la coopération économique et commerciale des Etats membres, le développement des partenariats régionaux et internationaux de la COI et le renforcement des capacités de son secrétariat général.

Depuis cette date la COI est présidée par Maurice.

Par ailleurs, le 6<sup>ème</sup> **Forum Economique des Iles de l'Océan Indien** (FEIOI), de l'Union des Chambres de Commerces et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI) s'est déroulé aux Seychelles avec des débats sur les thèmes du tourisme régional, du développement durable des îles et de l'intégration économique de la zone.



Enfin l'organisation des 7èmes **Jeux de la CJSOI** ( Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien) à La Réunion a permis la rencontre de plus de 700 jeunes athlètes venus de l'ensemble des Etats de la région (Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Mayotte, Seychelles et La Réunion)

#### **2.4.7 La situation à Madagascar**

Par ailleurs, comme souligné dans les rapports annuels d'exécution des années précédentes, la situation politique malgache constitue un élément externe au programme qui impacte fortement le développement des nombreux échanges et actions de coopération entre la grande île et La Réunion, d'une part, mais également le fonctionnement de la Commission de l'Océan Indien.

En effet, les instances et procédures de décision de l'organisation sont affectées par l'instabilité politique prévalente et, par conséquent, de même que la conduite des projets de coopération.

Par ailleurs, en juin 2010, le Conseil de l'Union européenne a adopté un certain nombre de mesures appropriées à l'égard de Madagascar car il considère que la situation actuelle est une réelle violation de la démocratie et des accords de Cotonou conclu entre l'UE et les pays ACP. Des consultations entre les différents partis ont été entreprises mais n'ont abouti à aucune proposition satisfaisante de la part de la haute autorité malgache. Le Conseil a donc arrêté certaines dispositions ayant pour effet principal de suspendre tout appui budgétaire accordé à Madagascar, ainsi que la mise en œuvre du programme indicatif national du 10<sup>ième</sup> FED. L'appui budgétaire est également suspendu pour les projets et programmes relevant du 9<sup>ième</sup> FED et impliquant directement le gouvernement et ses agences, les autres opérations pouvant poursuivre leur exécution. De même, l'aide humanitaire n'est pas affectée par cette décision.

La validité de ces mesures est de douze mois. Cependant, la Commission européenne continuera à apporter son appui aux efforts de médiation, et se tient prête à revoir sa position. En cas d'évolution positive, elle se réserve le droit de proposer au Conseil de l'Union l'adoption de mesure d'accompagnement.

Pour mémoire, cette situation s'est rencontrée en 2002 lors de l'accession à la Présidence de M. Ravalomanana, le démarrage du programme INTERREG III ayant été sensiblement affecté par le contexte de crise de l'époque.



### ***2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)***

Aucune modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été décelé en 2011.



## 2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis, dès la conception des programmes, d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale seront prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y aura donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les infrastructures haut débit : les interventions en faveur du désenclavement numérique relèveront du PO FEDER convergence alors que le développement des liaisons régionales relèvera du PO FEDER coopération.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements relèvera du PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil sera soutenu au titre du PO Convergence.

D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération font intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal permet d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération soutiendra les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER soutiendra les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération interviendra au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.

S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération se concentrera uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leur thèse ou des stages au sein d'organismes de recherche à la Réunion ;



- Le développement de pôles d'excellence : Le FEDER – Coopération ne prendra en charge que les opérations qui développeront l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone. Il contribuera également au développement d'outils innovants permettant la mise en réseau, le partage de la connaissance et de l'information entre acteurs dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

A ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEDER coopération et celle des autres instruments financiers.



## 2.7. Modalités de suivi

### 2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2011

#### Comités de programmation tenus en 2011

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois co-présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2011 année de la révision à mi parcours des programmes, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 22 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à **11 reprises** aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

03 Février 2011	06 Mai 2011	04 Août 2011	03 Novembre 2011
03 Mars 2011	09 Juin 2011	01 Septembre 2011	15 Décembre 2011
07 Avril 2011	07 Juillet 2011	06 Octobre 2011	

Dans sa configuration restreinte, le CLS s'est réuni à **9 reprises**. Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à **2 reprises par procédure écrite**.

#### Données indicatives sur la programmation pour l'année 2011 :

Au cours de cette année, 15 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 5,1 millions d'euros programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	TOTAL
Montant FEDER Coopération programmé du 01/01/2011 au 31/12/2011	0 M€ 0 %	0,625 M€ 12 %	4,386 M€ 88 %	5,01 M€
Rappel Année 2010	7,1 M€ 73 %	0,8 M€ 8 %	1,8 M€ 19 %	9,7 M€ 100 %



	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>TOTAL</b>
Nombre de dossiers FEDER programmés du 01/01/2010 au 31/12/2010	0 0 %	7 46 %	8 54 %	15 100 %
Rappel Année 2010	6 21 %	6 21 %	16 58 %	28 100 %

### **Comités de Suivi tenus en 2011**

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en février 2011 pour soumettre à l'avis des membres le projet de relevé de conclusions du CNS de novembre 2010.

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en juin 2011 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2010 des programmes.

Un Comité de Suivi s'est tenu en novembre 2011 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les décisions sont les suivantes :

#### **Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2010**

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2010.

#### **Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2010 FEDER Convergence**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEDER Convergence étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2011.

#### **Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2010 FSE**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FSE.

#### **Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2010 FEADER**



Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEADER.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2010 FEP**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2010 FEP.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2010 FEDER Coopération territoriale**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEDER Coopération Territoriale. Les questions relatives à la complémentarité avec le FEADER feront l'objet d'une réponse spécifique en début 2012.

**Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

**Avancement de la stratégie régionale d'innovation**

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et notamment de la nécessité d'aligner la stratégie régionale d'innovation aux objectifs de l'UE 2020.

**Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation, de ses modifications par l'ajout de trois thématiques d'études à réaliser d'ici 2013, et de l'avancement du plan de communication 2007-2013.

**Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2011.

**Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et des perspectives favorables en matière de dégagement d'office fin 2011.

**Avancement du programme FSE 2007-2013**



Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2011.

### Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2011.

### Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et des perspectives en matière de dégageant d'office fin 2010 à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence.

### Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

En définitive, sur la période 2007-2011, les comités de programmations et de suivi ont été sollicités à 146 reprises.

Nombre de sollicitations des comités	2007	2008	2009	2010	2011	Total période 2007-2011	%
CLS	12	12	11	11	11	57	39%
CLS Restreints	14	23	3	10	9	59	40%
CLS Procédure écrite	0	6	3	5	2	16	11%
CNS	1	1	1	1	1	5	3%
CNS Procédure écrite	0	3	3	1	2	9	6%
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>45</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>146</b>	



## 2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, plusieurs textes réglementaires sont parus en 2011 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FEDER, et du FEDER Coopération territoriale, il s'agit des textes suivants :

- Décret no 2011-92 du 21 janvier 2011 modifiant le décret no 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Circulaire du 6 mai 2011 : Renforcement des procédures de gestion et de contrôle des programmes opérationnels FEDER 2007/2013. Mise en œuvre des règles nationales d'éligibilité des dépenses du FEDER complétées par le décret du 21 janvier 2011.

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit du texte suivant :

- Décret no 2011-92 du 21 janvier 2011 modifiant le décret no 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013

S'agissant de la gestion du FEADER, il s'agit du texte suivant :

- Arrêté du 25 février 2011 relatif au contenu minimum d'une demande d'aide et d'un dossier complet dans le cadre d'un programme de développement rural

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.

Au cours de l'année 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.

Enfin, un certain nombre de textes ont été produits afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.

### **Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE)**

- Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)

L'application a connu plusieurs évolutions au cours de l'année 2011. La plus importante a permis d'améliorer les fonctionnalités liées à la gestion des retraits et corrections ainsi que celles relatives à tous les types de contrôles enregistrés dans l'application.

Sur le plan des formations, 6 sessions ont été organisées pour de nouveaux utilisateurs. Elles ont concerné 46 personnes issues de 15 services instructeurs de l'Etat et des Collectivités.



	2008	2009	2010	2011
Nombre de session de formations pour de nouveaux utilisateurs	14	5	6	7
Nombre de personnes formées	80	20	34	46
Nombre de services instructeurs de l'Etat et des Collectivités		10	11	15

### 2.7.3 Mise en œuvre des procédures de concertation FED / FEDER

Une des recommandations issues du séminaire sur le co développement des îles de l'Océan Indien qui a été organisé par le Conseil régional de La Réunion, en liaison avec le secrétariat Général de la COI en juin 2008, était la constitution d'un comité technique de concertation FED/FEDER.

A l'issue de cette manifestation, la Région Réunion a suivi cette recommandation et créé ce comité qui a principalement pour objectif d'identifier les projets susceptibles de faire l'objet d'une articulation FED/ FEDER, dans le cadre de la coopération multilatérale au sein de la COI.

Ce Comité technique s'est réuni pour la première fois le 05 novembre 2009. Trois projets pouvant articuler les dispositifs FED et FEDER, ont été présentés : Projet « Petits Etats Insulaires en Développement » (PEID) du 10ème FED, Projets SEAS-OI (Antenne Satellite) et AMESD, le programme d'élargissement et de consolidation du PRPV (ePRPV).

Suite aux divers échanges une méthodologie de travail a été actée :

- a) Organiser tout d'abord une rencontre technique entre le Secrétariat Général de la COI, la Délégation de la Commission européenne à Maurice et les représentants de La Réunion (autorité de gestion du POCT en particulier).
- b) Sur cette base, organiser des réunions de travail sectorielles entre les trois partenaires (SG, DCE et La Réunion) :
- c) Prévoir des actions de communication et de formation sur ces 2 dispositifs.

Un calendrier de travail a également été adopté :

- a. Organiser avant la fin de l'année 2009 des réunions techniques (soit à La Réunion, soit à Maurice) . In fine, pour des raisons de disponibilité cette réunion a été reportée en début d'année 2010. Elle s'est déroulée au mois de Février 2010 à l'île Maurice.
- b. Faire un point d'étape à l'occasion du prochain Comité des OPL qui se tiendra à Maurice les 16-18 février 2010.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par l'autorité de gestion, un premier Comité de Concertation Régionale s'est tenu le 07 décembre 2009 réunissant des représentants de haut niveau de La Réunion, des pays de la Commission de L'Océan Indien, de la Commission européenne, du COMESA, du Comité Interrégional de Coordination (CIRC) et des organismes partenaires (AFD...).

Plusieurs interventions ont eu lieu de la part des différents acteurs institutionnels et tous, se sont accordés à dire qu'il faudrait une cohérence dans la mise en œuvre de la politique de coopération régionale et dans les instruments financiers communautaires. Concernant ces



instruments, un point d'étape sur leur utilisation à la fois du côté FEDER et du côté FED a été présenté. S'agissant du FEDER, il a été précisé la mise en œuvre de l'évaluation à mi-parcours en 2010 et les perspectives d'ajustement éventuel de crédits et de programmation. S'agissant du FED, le programme d'action annuel 2009 comprenant les quatre secteurs d'intervention agréés par l'Union Européenne, a été présenté. Parmi eux, on distinguait les deux programmes pilotés par la COI : le programme pêche et le programme PEID. De nombreux échanges ont eu lieu notamment sur la question de l'institutionnalisation des rapports entre les différentes instances de gestion des fonds communautaires. Les intervenants ont précisé que cette institutionnalisation existait pour le FED au travers du DSR/PIR, de la tripartite et du CIRC. S'agissant de la coordination des crédits FED/FEDER, c'est dès la phase conceptuel des opérations qu'elle devrait être pensée.

À l'issue de cette réunion, une feuille de route a été adoptée (voir annexe) :

- recensement des projets et/ou actions concrètes réalisables au cours de la période 2010-2013 co-finançables par le FED et par le FEDER (POCT) ;
- détermination des calendriers, des référents, des contenus et établissement d' une liste de dossiers prioritaires pour la mobilisation conjointe des deux instruments financiers au cours de la période de référence ;
- mise en oeuvre opérationnelle par le comité technique FED-FEDER qui associe le Secrétariat Général de la COI et La Réunion pour ne pas multiplier les structures et les acteurs. Un lien avec le CIRC devra être réalisé ;
- bilan du plan à réaliser pour l'instance, préparé par le comité technique.

En août 2010, une rencontre technique s'est tenue à La Réunion dans le cadre d'une mission du secrétariat général de la COI. Les échanges ont été circonscrits aux futurs projets biodiversité et énergies renouvelables portés par la COI. En effet, le calendrier immédiat qui s'impose aux gestionnaires du Xème FED, nécessite que les partenaires communiquent rapidement sur les travaux en cours au sein de la COI, afin d'examiner la possibilité de complémentarité FED-FEDER sur les deux projets qui seront rapidement déposés.

Suite aux échanges techniques, il a été convenu de :

- • S'adosser autant que faire se peut au calendrier immédiat du SG-COI, ce qui implique que La Réunion communique d'ici le 10 septembre 2010 au SG-COI, un descriptif utile à la rédaction des deux FIP « biodiversité » et « énergies renouvelables ». Ces deux thématiques constituent des opportunités pour approfondir le partenariat par une utilisation coordonnée du FED et du FEDER.
- Le SG-COI intégrera ces éléments pour la rédaction finale de la FIP.
- Le projet Biodiversité se décline en cinq axes, dont l'un portera sur la valorisation de la biodiversité.
- La période opérationnelle des deux projets FED devant se dérouler de 2012 à 2016 soit, au minimum pour 2016, hors de la période d'éligibilité du FEDER-Coopération, la part de financement hors POCTE sera imputée sur la prochaine programmation post- 2013.

Au 10 septembre 2010, La Réunion communiquera également au SG-COI :



- les référents sur ces sujets.
  - des propositions rédactionnelles dans les différents chapitres d'intérêt de la FIP
  
  - Sur les questions budgétaires, au 10 septembre, des enveloppes prévisionnelles FED/FEDER seront précisées, si possible par grands thèmes, si cette précision peut être apportée ;
  - Puis, s'en suivra un échange sur des propositions de rédaction de formulations à introduire dans les « fiches-actions » et notamment aux chapitres 2, 3, 5, 8 et 9, dont il a été convenu, au cas où l'option FED-FEDER serait finalisée, l'introduction de dispositions de la France/Réunion.
- Sur le plan des principes :
- pour ces deux projets FED, il a été constaté une complémentarité avec la stratégie et certaines mesures du POCT ;
  - la gestion administrative, financière etc. relèverait pour le FED de la COI, et pour le POCT, des systèmes de gestion de La Réunion, chaque autorité selon les règles et procédures établies .

Par ailleurs, Le Comité de Concertation Régional s'est réuni le 25 novembre 2010 à Saint – Denis de La Réunion. Présidé par le vice – président du conseil Régional aux relations internationales, cette réunion a regroupé des représentants des institutions suivantes :

- Secrétariat Général de la COI,
- Commission européenne,
- COMESA,
- Comité Interrégional de Coordination (CIRC),
- Ministères français des affaires étrangères et européennes,
- Institutions de La Réunion – partenaires locaux

Les échanges ont été riches et se sont articulés autour des points suivants :

- Sur le fait que La Réunion n'ait pas de partenaire européen dans sa zone, M. PALMA-ANDRES intervient. Dans le cadre de la rédaction des règlements sur le FEDER, la définition de la frontière maritime a imposé la règle de distance des 150 km. Le POCT est donc dans un programme de coopération transnational. Il y a aujourd'hui une interrogation sur le maintien de cette règle des 150km. Si elle était supprimée il pourrait y avoir un quatrième volet (interregional, transnational, et transfrontalier) qui serait les frontières maritimes. Il y a un débat public jusqu'au 31 janvier. La première esquisse des règlements doit être terminée pour le mois de mars environ en vue des prochains arbitrages.
- Il existe aujourd'hui deux expérimentations de macro- régions : celle de la Mer Baltique qui fonctionne correctement depuis une année et celle du Danube qui sera adoptée très prochainement. Le concept de macro- régions est un partenariat avec une vision partagée des acteurs impliqués, définissant des actions prioritaires et déclinant un plan d'actions discutés dans le cadre d'un forum annuel. Ce concept ne met pas en place de nouvelles Institutions, n'affecte pas de nouvelles dotations budgétaires et ne nécessite pas de nouvelle réglementation *ad hoc*. L'important est de désigner un facilitateur qui puisse garantir l'intérêt de tous. Actuellement c'est la Commission Européenne qui joue ce rôle.
- Sur la question de l'articulation entre FED/FEDER : un fonds commun a été envisagé à une certaine période mais la budgétisation du FED n'est à priori pas prévue actuellement (qui serait l'idéal au regard des règles qui seraient communes), cette



solution risque donc de ne pas aboutir. Il faudrait donc trouver des règles projet par projet et anticiper en amont les difficultés à chaque étape afin d'être le plus efficace.

Selon M. LEYSSENE, il existe un décalage de plus en plus grand entre des ambitions régionales et européennes affichées et des outils mis en place qui relèvent d'une autre époque et qui poursuivant d'autres objectifs et qui rendent le travail de terrain difficile. Il incite à tirer profit du contexte actuel propice pour proposer des solutions novatrices.

M. PALMA-ANDRES évoque l'actualité européenne (révision des politiques notamment de cohésion) et la fenêtre de tir qui est très restreinte : en mars 2011 les règlements sur le FEDER devraient être déjà rédigés par les services de la Commission européenne.

Il s'interroge sur les modalités de mise en œuvre qui pourraient figurer dans ces règlements pour qu'entre ces deux fonds, il y ait une clause prévoyant des règles communes. Il importe de prévoir des scénarii de rédaction des textes en fonction de la budgétisation ou non du FED.

Le représentant de la DELEGATION de l'UE à Maurice considère qu'un progrès notable a été réalisé depuis l'instance de concertation du 07 novembre 2009. Un potentiel de coopération existe au regard des projets cités biodiversité, énergie, PEID, et pêche. La Délégation souhaite participer à la réflexion qui pourrait être menée en début 2011 dans le cadre d'une harmonisation des procédures.

M. CADET intervient sur les futurs projets (biodiversité et énergie) en précisant que la notion de biodiversité doit aussi être envisagée sous l'aspect innovation et valorisation économique. S'agissant de l'énergie, la bioénergie pourrait être intégré dans ce projet.

À l'issue de la rencontre, les partenaires se sont fixé une feuille de route pour l'année 2011 autour des points suivants :

1. Constat d'une enceinte qui constitue une véritable plateforme d'expression, qui se veut utile, et qui réunit autour de la table l'ensemble des partenaires, permettant ainsi d'assainir les débats et de renforcer le dialogue. La poursuite de ce dialogue constructif est cruciale pour l'avenir ;
2. Il existe désormais un consensus, pour estimer que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et qu'une évolution est souhaitable. Il faut, en effet, clarifier les règles du jeu, nouer des contacts réguliers entre les acteurs. Il faut dans doute plus de transparence, sur qui fait quoi et comment.
3. Constat de progrès grâce aux contributions de part et d'autre ;
4. D'un point de vue strictement opérationnel, La Réunion s'inscrit résolument et pleinement dans une démarche d'ouverture : elle a d'ores et déjà pris d'importantes décisions d'évolutions de son POCT dans le cadre de la révision à mi-parcours. Les travaux seront poursuivis conformément à la feuille de route qui a été tracée ;
5. Pour les projets « biodiversité » et « énergie », adoption des Fiches d'identification de projet – FIP avec leur articulation FED-FEDER, et détermination des fiches- actions déclinant les financements FED et FEDER en imaginant les solutions qui permettront de faire converger les procédures FED et les procédures FEDER. Il existe une fenêtre de tir comme l'a souligné M. PALMA ANDRES jusqu'au mois de mars 2011. Cette fenêtre doit être mise à profit pour faire une proposition à inclure dans le règlement en cas de mix FED-FEDER ;



6. Pour les projets « pêche » et « PEID », détermination de l'apport France/Réunion dans le cadre du FEDER aux fiches- actions
7. Poursuite de l'identification des difficultés concrètes et des solutions pour alimenter la réflexion post 2013 présentés par le comité technique FED FEDER et répondre ainsi à l'invitation de collaboration active telle que formulée par M. PALMA ANDRES
8. Solliciter la COI pour que le prochain Comité de Concertation régionale se tienne en 2011 au siège du Secrétariat Général de la COI à Maurice et conjointement avec un exercice FED ;
9. Avoir un volet communication qui soit le plus appuyé sous toutes ces formes;
10. Poursuivre les efforts entre les professionnels de la zone - il s'agit un point de faiblesse souligné par Mr .JOSEPH - de manière à pouvoir aussi co-mobiliser des fonds publics et privés de manière à aller vers des réseaux qui sont efficaces ;
11. Impliquer Mayotte dans les travaux sur la coopération ;

En 2011, la réunion du Comité de Concertation Régionale s'est tenue au siège de la C.O.I à Maurice, en présence de :

- Monsieur Raj MOHABEER, représentant du Secrétaire Général de la COI ;
- Monsieur Sébastien PIFFARELLY, le représentant du Département de La Réunion ;
- Monsieur Thierry DEVIMEUX, Secrétaire Général aux Affaires Régionales de la Préfecture de La Réunion,
- Monsieur Frédéric CADET, Vice Président du Conseil régional de La Réunion,
- Monsieur PALMA-ANDRES, Directeur à la Direction de Politique régionale de la Commission européenne,
- Monsieur Hans Juergen SCHECK du SEAE à Maurice

Dans le cadre de cette rencontre, plusieurs points ont été abordés :

- Point d'étape sur les projets au niveau du PIR 10<sup>ème</sup> FED

**PEID** : Ce programme qui contribue à la mise en œuvre de la « stratégie de Maurice » a pour objet le développement durable des Etats insulaires. Approuvé par l'UE en octobre 2009, il bénéficie d'une convention de financement en mars 2010. En septembre 2011, une assistance technique est déclenchée : ce programme vient donc de démarrer. La mise en œuvre des projets se fait différemment : désormais il est envisagé d'impliquer réellement les pays membres. « PEID » a été scindé en cinq composantes (chaque pays membre de la COI étant désigné chef de file sur l'une de ces composantes – COI et Zanzibar).

Par ailleurs, l'approche « projet » a été transformée en approche « programme » : il s'agit d'une réorientation de la mise en œuvre du « PEID » pour dynamiser l'appropriation des projets.

Une convention de contribution a été signée avec les Nations Unies (suivi et mise en œuvre de la « stratégie de Maurice »). Un premier devis-programme d'une durée de 6 mois a été signé avec la COI. Le 1er comité de pilotage se réunira l'année prochaine (couplé d'un exercice de monitoring).

**Pêche** : programme agréé en octobre 2009. L'assistance technique a été mise en place en mars 2011. Depuis cette date, un état des lieux est en cours de définition. Ce programme implique 19 pays membres (COI, IGAD, EAC). Il a pour objet de décliner le volet « pêche » de l'APE intérimaire – AfoA.



Il existe une convention de contribution avec la FAO (composante « sécurité alimentaire » et composante « plans stratégique pour la pêche de la Région »). Un devis-programme a été signé avec la COI. Le travail est mené en collaboration avec la Commission européenne (DG MARE). En 2012, un exercice de monitoring sera prévu.

Biodiversité : Un listing précis des actions à mener est en cours de précision. Il serait intéressant de creuser les complémentarités ou les convergences avec le programme européen de recherche à l'échelle des RUP intitulé Netbiome (ERANET financé par le 6<sup>ème</sup> PCRD).

Énergies : La fiche d'identification de projet (FIP) identifie les actions et les acteurs à mobiliser. Le projet n'est pas agréé à ce jour.

- Révision à mi-parcours du PIR 10<sup>ème</sup> FED

- Diffusion du tableau de bord des engagements du FED à l'échelle de l'ensemble des quatre organisations régionales (montant total de 645 M € signé en Novembre 2010, 85% pour le secteur focal de l'intégration économique régionale).

L'attention est attirée sur une modification importante par rapport au 9<sup>ème</sup> FED où il y avait un secteur focal sur l'environnement. Tous les fonds ont été programmés dont 115 M€ pour la COI (5 projets). Comment peut-on utiliser les crédits déjà en œuvre ? Dans les projets identifiés, quelles déclinaisons possibles sur le terrain pour mobiliser des crédits du POCT pour ces projets FED ? Il est suggéré d'expertiser ce point, via une mission qui serait conduite par l'Ambassadeur LEYSSENE.

- Sur la révision à mi-parcours du PIR 10<sup>ème</sup> FED : le rapport d'étape a été transmis et des réactions sont encore possibles avant mi-décembre 2011.

### **Elaboration du livre des procédures**

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

### **Élaboration des critères de sélection**

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) après validation par le Comité Local de Suivi.



S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de novembre 2011 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 ont été agréées pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008

### **Avancement Avancement de la stratégie régionale d'innovation**

La démarche d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation à la Réunion a été initiée en 2008 sous l'autorité d'un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux ont été menés par une structure partenariale ad hoc – le Comité Régional pour l'Innovation – présidé par le Président du CESR et composé de représentants du monde économique et social, du monde de la recherche ainsi que de personnes qualifiées, qui assure également la gouvernance territoriale mise en place pour le management et la mise en œuvre de la SRI.

Les principaux objectifs s'inscrivent dans une volonté de structurer le territoire pour engager La Réunion dans un nouvel acte de développement axé sur la révolution culturelle, industrielle et territoriale de l'innovation et de la recherche-développement, dans le cadre d'un environnement adéquat dynamisant le processus d'innovation.

Une définition de l'innovation a été adoptée par l'ensemble des participants : « l'innovation, c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique mais aussi social et culturel ».

Les échanges menés au sein des groupes de travail en 2009 ont permis de formaliser une version provisoire de la Stratégie Régionale d'Innovation de La Réunion qui a fait l'objet d'une première restitution à l'occasion des 1ères assises régionales pour l'innovation qui se sont tenues le 13 octobre 2009.

La SRI a été précisée et finalisée progressivement en 2010.



La poursuite des travaux a donc porté sur les problématiques de la gouvernance et du financement avec une formalisation de la SRI à travers des mesures opérationnelles regroupées autour de huit grandes orientations et déclinées via 17 fiches actions.

La version définitive de la SRI a été adoptée par les membres du Comité début novembre 2010 puis immédiatement transmise à la Commission le 10 novembre 2010.

Le document final décline les trois enjeux principaux que le territoire doit relever dans les prochaines années : s'ouvrir sur le monde, s'engager dans l'excellence et considérer le territoire dans de nouvelles dimensions. Dans cette perspective, 8 orientations stratégiques ont été retenues et déclinées en 17 fiches actions.

### **Les huit orientations de la SRI :**

#### Compétitivité humaine :

- Elever le niveau de qualification en correspondance avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des Domaines d'Activité Stratégique
- Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme

#### Compétitivité économique :

- Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils
- Mettre les entreprises en situation d'innover
- Créer les conditions de réalisation des projets (d'amont en aval)

#### Compétitivité territoriale :

- Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire
- Doter la Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation
- Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité

Les orientations stratégiques ont été déclinées en fiches-action plus concrètes.

Elles comportent ainsi - outre les éléments de contexte et objectifs généraux - des éléments permettant d'amorcer leur mise en œuvre :

- une partie descriptive de l'action,
- les facteurs clés permettant leur réalisation,
- les ressources nécessaires à leur réalisation,
- les critères d'évaluation envisagés,
- les structures ou organismes concernés par la mise en œuvre,
- le chef de file potentiel,
- le financement envisagé...



**Les 17 fiches-actions de la SRI :**

1. Faire connaître et renforcer les capacités de recherche publique réunionnaise
2. Créer une structure de la recherche : cellule technique de réponse aux appels à projets
3. Etablir le concept de « docteur conseil »
4. Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entreprenariat
5. Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production
6. Organiser et exporter la filière « ingénierie de formation »
7. Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations notamment dans les entreprises
8. Prospecter activement toutes les entreprises
9. Professionnaliser les accompagnateurs d'entreprises à l'innovation
10. Créer une aide financière d'amorçage et animer le réseau
11. Mener une politique de communication spécifique sur l'innovation
12. Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques
13. Développer et concrétiser une culture de projet en matière d'aménagement, fédérant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et de la sphère privée
14. Structurer les aménagements pour favoriser les Domaines d'Activité Stratégique
15. Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement
16. Structurer une filière « équipements et matériaux urbains »
17. Développer et animer les réseaux de tous types

La mise en œuvre financière de la SRI a été prise en compte lors de l'exercice de révision à mi-parcours ce qui a permis de renforcer l'articulation des actions de la SRI avec le territoire au travers des actions menées dans le cadre des PO.

Articulation prévisionnelle 2011-2013 Stratégie Régionale d'Innovation – Révision à mi-parcours

**Intégration transversale**

- Réflexion sur l'intégration et le renforcement du critère « innovation » dans les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides (aides aux entreprises par exemple)
- Mise en œuvre d'une politique de communication spécifique sur l'innovation
- Développement d'outils techniques et animation des réseaux
- Introduction de l'innovation comme objectif des politiques publiques



Intégration par fonds

→ <b>FEDER Convergence</b> environ 34 M€	- Développement et renforcement de pôles d'innovation dans différents domaines - Appui à la recherche
→ <b>FEDER Coopération</b> environ 3 M€	- Innovation et transfert de connaissance en faveur de la coopération et du développement régional
→ <b>FSE</b> environ 13 M€	- Dispositifs de formation innovants - Développement de passerelles entre la recherche et l'entreprise par le recrutement de chercheurs - Aides en faveur des étudiants de haut niveau
→ <b>FEADER</b> environ 22 M€	- Actions d'expérimentation agricole - Bilan de Santé de la PAC
→ <b>FEP</b> environ 4 M€	- Conforter la plate-forme technologique d'aquaculture tropicale en vue de la professionnalisation des producteurs - Connaissance de la ressource, équipements et protection des zones marines côtières - Conduite de projets pilotes

Les travaux menés par le Comité Régional d'Innovation (CRI) en 2011 ont permis de compléter la gouvernance de l'innovation réunionnaise toujours située à deux niveaux :

1/ Les décisions stratégiques sont prises par le Comité de Pilotage (Etat, Région, Département et le Président du CRI).

2/ La mise en œuvre opérationnelle est assurée :

- d'une part par le CRI lui-même pour les orientations stratégiques
- et d'autre part par le Comité Opérationnel. Ce nouveau comité regroupant l'ensemble des opérateurs de l'innovation réunionnaise (environ 23 structures) est désormais formalisé. Ce comité est voué à se réunir autant que de besoin plusieurs fois par an et sur l'ensemble des sujets liés à la mise en œuvre de la SRI, des fiches actions ou sur d'autres sujets nouveaux impliquant une coordination et information de tous.

#### Avancement de la mise en œuvre

Afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la SRI (et notamment compléter l'état des lieux) certains travaux ont été menés en 2011.

- Ainsi, il existe aujourd'hui une cartographie des compétences liées à l'innovation analysant les actions de 21 structures implantée sur le territoire.
- Un annuaire de la RDI réunionnaise recensant l'ensemble des centres de recherche, unités mixtes de recherches, laboratoires, association ou groupement est en cours de finalisation. Il s'agit ici par ce guide pratique et



outil de marketing territorial, de compléter l'état des lieux mais également de rendre lisible notre dispositif de recherche et nos moyens techniques en vue d'établir plus facilement des liens et partenariats. Le guide est également thématique.

- Enfin, un catalogue des aides et des financements liés à l'innovation ou listing des mesures mobilisables dans le cadre d'un projet innovant, selon les caractéristiques des projets et porteurs de projets est en cours de réalisation.

Le CRI s'est par ailleurs doté d'une feuille de route avec 4 objectifs :

- simplifier l'accès de la chaîne de l'innovation réunionnaise.
- veiller à la disponibilité de l'ensemble des métiers de l'innovation (commercial, marketing, technique, juridique, financier, management...) tout au long de la vie d'un projet,
- définir le cadre permettant de traduire la stratégie du Comité de Pilotage et ainsi cibler la détection et justifier la qualification des projets,
- améliorer le financement de l'amorçage et l'ingénierie financière.

7 fiches-actions ont été sélectionnées en vue d'engager leur mise en œuvre prioritaire : les fiches actions N° 1, 2, 3, 4, 8, 10 et 12.

Concernant la chaîne de l'innovation, l'analyse de la cartographie des compétences a conduit le CRI à se concentrer sur les phases suivantes, qui font l'objet de réflexion à la mise en œuvre :

- phase de génération de projet innovant : l'objectif est de pouvoir générer plus de projets via le rapprochement de deux approches : l'anticipation de marchés et la veille notamment technologique.

- phase de détection de projet : l'organisation de cette phase est essentielle entre partenaires et via des outils, méthodes et langages partagés.

Enfin, concernant les aides financières de soutien à l'innovation, le CRI a participé aux réflexions menées par le Conseil régional pour la mise en place d'un dispositif renforcé d'accompagnement à l'innovation pour les entreprises.

Les axes forts sont notamment les suivants : accompagner davantage les projets collaboratifs, accompagner les entreprises pour la R&D (phase de faisabilité et développement) mais aussi pour la mise sur le marché de leur innovation (local ou à l'export), améliorer la détection, la prospection, l'expertise par la mise en place d'une plateforme d'innovation.

Le tableau de bord ci-après, récapitule l'ensemble des travaux liés à la mise en œuvre de la SRI et donne l'état d'avancement de la ou des tâches associés à la réalisation de l'action. Quatre phases sont déterminées :



<p>Phase 1 Réflexion et propositions d'actions</p> <p>La ou les actions ne sont pas encore lancées, elles font l'objet d'une réflexion spécialisée, d'une analyse préalable, de concertation, de propositions...</p>	<p>Phase 2 Décision - validation de/des propositions</p> <p>La ou les propositions d'actions sont arrêtées et en cours de validation, aussi elles sont encore susceptibles d'être modifiées auprès de la gouvernance de la SRI</p>	<p>Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle</p> <p>La ou les propositions ont été validées et sont opérationnelles (mesure d'aide) ou réalisées (documents de base)...</p>	<p>Phase 4 Utilisation et retour d'expérience</p> <p>La ou les propositions sont en cours d'utilisation, en vigueur et peuvent faire l'objet d'une analyse de pertinence, d'utilisation ou d'une mise à jour</p>
--	--	--	--

### Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

#### ➤ Les activités du Comité Régional d'Evaluation

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une nouvelle plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Son bilan d'activité est synthétisé dans les tableaux ci-après.

Année 2010		
Date	Evénement	Objet
9 juillet	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création du Comité</li> <li>➤ Présentation du Plan Régional d'Evaluation des Programmes Européens</li> <li>➤ Présentation du déroulement de l'étude d'évaluation à mi parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens 2007-2013 à la Réunion par le cabinet Ernst &amp; Young</li> </ul>
30 septembre	Transmission d'information par courriel	Transmission d'une note d'avancement des travaux d'évaluation à mi-parcours
15 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation et échanges sur les propositions de recommandations du cabinet Ernst &amp; Young de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens à la Réunion ;</li> <li>➤ Information sur le projet d'étude d'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) menée par la DEGEOM</li> </ul>
7 décembre	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

Année 2011		
Date	Événement	Objet
7 février	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation à mi parcours de Leader - hauts de la Réunion (Axe 4 du programme FEADER)
11 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection de deux cabinets d'études pour négociation
16 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection du groupement de cabinet d'études : Oréade Brèche - Mataroni
22 avril	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage 3de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Premières analyses du système par le cabinet d'étude ainsi que les propositions de calendrier pour la suite de l'étude
17 mai	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ présentation du rapport intermédiaire,</li> <li>➤ évolution de l'analyse à la suite de la seconde mission du cabinet d'études,</li> </ul>
30 juin	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Restitution de l'étude d'évaluation à mi parcours du programme LEADER
12 juillet	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 1 : « bilan programmation et mise en œuvre »
3 octobre	Transmission d'informations par courriel	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tableau de bord des évaluations</li> <li>➤ Compte rendu du comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) du 12/07/2011</li> <li>➤ Rapport intermédiaire de la phase 1 « bilan programmation et mise en œuvre » de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)</li> <li>➤ Courrier du Préfet du 13/07/11 relatif aux remarques adressées à la DPMA sur l'évaluation du FEP National</li> <li>➤ Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens + courriel de la DATAR précisant l'échantillonnage réalisé sur l'étude des bénéficiaires potentiels des fonds européens</li> </ul>



Année 2011		
Date	Evénement	Objet
20 octobre	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 2 : « analyse et réponses aux questions évaluatives »
21 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation du tableau de bord des évaluations ;</li> <li>➤ Point d'étape sur la mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles par le Cabinet d'études Ernst&amp;Young ;</li> <li>➤ Pistes de réflexion sur le programme de travail 2011-2013</li> </ul>

➤ **Tableau de bord des évaluations**

Etude	Avancement
<p>Evaluation à mi parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion</p> <p>Maître d'ouvrage : <b>Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS)</b></p> <p>Cabinet retenu : <b>Ernst&amp;Young</b> <b>Décembre 2010</b></p>	<p>Etude terminée, transmise en décembre 2010</p> <p>Recommandations présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au Comité Régional d'Evaluation du 15 octobre 2010 ;</li> <li>- et au Comité National de Suivi des fonds Européens du mois de novembre 2010 ;</li> </ul> <p>Etude mise en ligne sur le site internet <a href="http://www.reunioneurope.org">www.reunioneurope.org</a> en février 2011</p>
<p>Mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles</p> <p>Maître d'ouvrage : <b>Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS)</b></p> <p>Cabinet retenu : <b>Ernst&amp;Young</b></p>	<p>Etude en cours de réalisation</p>
<p>Evaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)</p> <p>Maître d'ouvrage : <b>DEGEOM</b></p> <p>Cabinet retenu : <b>EDATER</b></p>	<p>Etude en cours de réalisation.</p> <p>Le rapport intermédiaire « bilan de programmation et de mise en œuvre » a été transmis le 02/09/11</p>



<b>Etude</b>	<b>Avancement</b>
Evaluation à mi parcours du FEP  Maître d'ouvrage : <b>MAAP</b>  Cabinet retenu : <b>AND International</b>	Etude terminée le 29 juin 2011
Evaluation à mi parcours du programme Leader - hauts de la Réunion  Maître d'ouvrage : <b>les GAL (AD2R-MMM)</b>  Cabinet retenu : <b>OREADE BRECHE – MATARONI</b>	Etude terminée en juillet 2011
Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens  Etude réalisée en interne par l'AGILE	Etude terminée le 5 septembre 2011



***2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)***

Sans objet en 2011



### **3. Mise en œuvre par axes prioritaires**

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, le P.O FEDER Coopération Territoriale Océan Indien s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial).

- **Axe prioritaire n°1 - Développement durable et environnement**
- **Axe prioritaire n°2 - Intégration économique régionale.**
- **Axe prioritaire n°3 - Développement humain et solidarité internationale**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.



### 3.1. Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement

#### Rappel des objectifs de l'axe prioritaire 1 :

La Réunion a développé, grâce au soutien du programme INTERREG III B, des pôles de compétences à vocation régionale sur certaines thématiques (développement rural, climat, biodiversité...) qui ont permis la mise en œuvre de projets de coopération dans la zone Océan Indien.

Le programme doit contribuer à développer une réponse régionale en aidant les acteurs locaux à se renforcer et en soutenant les actions conjointes à l'échelle régionale par la mise en réseau, les transferts de connaissances, l'expertise...

Compte tenu de l'importance à participer à la préservation du cadre de vie à l'échelle de l'Océan Indien, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont :

- a) Développer, renforcer, structurer les compétences réunionnaises pouvant concourir au développement durable à l'échelle régionale ;
- b) Contribuer au renforcement de la lutte contre les risques naturels (cyclones, maladies émergentes...) par le développement des capacités réunionnaises et leur mise en réseau avec les partenaires de la zone.

#### Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 1 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépense	Valeur cible (en 2010)	Valeur de référence
<b>Degré de coopération</b>	Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	6 au 31/12/2011	1	12 sur 2007-2013 (3)	04 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins <b>trois</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	6 au 31/12/2011		14 sur 2007-2013 (3)	07 sur 2001-2006
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de projets de recherche/expérimentation menés	6 au 31/12/2010		10 sur 2007-2013 (3)	5 sur 2001-2006
	Nombre de partenariats établis dans le domaine de l'environnement et du développement durable	5 au 31/12/2011	1	8 sur 2007-2013 (2)	4 sur 2001-2006
<b>Indicateurs de résultat</b>	Surfaces couvertes par le satellite d'observation	2500 km <sup>2</sup>		2500 km <sup>2</sup> en 2013 (0 en 2010)	0 en 2007
	Nombre de publications liées aux coopérations en matière de recherche	<b>7</b>	<b>4</b>	20 sur 2007-2013 (5)	16 sur 2001-2006



Le premier constat qui s'impose concerne la réalisation du projet d'installation d'une antenne de réception d'images satellites à La Réunion. L'objectif fixé en début de programmation est atteint car un espace de 2500 km de rayon est maintenant couvert, ce qui va permettre de localiser à La Réunion un champ d'expérimentation nouveau.

Par ailleurs, les différents projets de recherche / expérimentation développés par les acteurs locaux en partenariat avec leurs homologues de la zone Océan Indien ont permis aux laboratoires réunionnais de soumettre 7 publications à des revues scientifiques dont 4 ont été acceptées.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

<b>Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Degré de coopération</b>											
Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	0	2	3	6	6					6
	Réalisé	-	-	-		1					1
	Objectif	12 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	4 sur la période 2001-2006									
Nombre de projets respectant au moins <b>trois</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé			3	6	6					6
	Réalisé			-							
	Objectif	14 sur 2007-2013									
	Situation de référence	7 sur 2001-2006									
<b>Indicateurs de réalisation</b>											
Nombre de projets de recherche/expérimentation menés	Programmé			3	6	6					6
	Réalisé										
	Objectif	10 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2001-2006									
Nombre de partenariats établis dans le domaine de l'environnement et du développement durable	Programmé	-	1	2	5	5					5
	Réalisé	-	-	-		1					1
	Objectif	08 sur 2007-2013									
	Situation de référence	4 sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

<b>Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement</b>										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Indicateurs de résultat</b>										
Surfaces couvertes par le satellite d'observation	Programmé			-	2500 km <sup>2</sup>	-				2500 km <sup>2</sup>
	Réalisé			-						
	Objectif	2500 km <sup>2</sup> en 2013								
	Situation de référence	0 en 2007								
Nombre de publications liées aux coopérations en matière de recherche	Programmé			-	-					
	Réalisé			-	-	4				
	Objectif	20 sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	16 sur 2001 - 2006								



### 3.1.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Au 31 décembre 2010, après deux ans et demi de programmation, plus de 61 % de l'enveloppe FEDER prévue a été mobilisée au profit de 11 opérations pour un coût total de 12,550 millions d'euros. Pour mémoire, le montant FEDER mobilisé au cours de la période précédente était de 5,088 millions d'euros.

Depuis le début de la programmation, 6 projets de recherche et expérimentation ont été soutenus. Ainsi, 60 % de l'objectif fixé pour la période est atteint à ce jour, ce qui est significatif dans un domaine prioritaire pour l'UE. Ces opérations contribuent à la réalisation d'une des priorités de la stratégie régionale intégrée. Il s'agit de préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien par la constitution de pôles de recherche / développement valorisant les savoirs – faire que les acteurs réunionnais ont développé pour assurer un « standard » européen dans un contexte naturel difficile. Dans l'accomplissement de cet objectif, le programme opérationnel de coopération territoriale apporte une contribution déterminante.

**En 2009**, 4 opérations ont été programmées, parmi lesquelles deux relevaient du soutien aux actions dans le développement durable. Ces projets consistent à soutenir les travaux de recherche et de transfert de technologie menés par des équipes pluri disciplinaires de la zone Océan Indien, issues des différents territoires insulaires, sur des thématiques concernant l'ensemble des populations comme la qualité des productions agricoles ou l'inventaire des agents infectieux de la zone.

En effet, les deux opérations contribuant au développement durable sont les suivantes:

- Le programme d'appui au montage du réseau régional QualiREG Océan Indien, dont le chef de file, et animateur, était l'antenne du CIRAD à La Réunion. Ce projet était l'aboutissement de nombreuses rencontres entre les acteurs de la zone, notamment de deux séminaires organisés à La Réunion :
  - Le premier atelier du « réseau régional Océan Indien sur la qualité des productions agricoles et des produits alimentaires », au cours duquel a été souligné l'importance de la notion de qualité sanitaire des productions et de la mise en œuvre d'une politique de soutien des producteurs pour monter en gamme dans la qualité nutritionnelle des productions animales et végétales ;
  - Le séminaire de co développement durable des îles de la Commission de l'Océan Indien qui a identifié la problématique de la qualité des productions agroalimentaires comme outil pouvant faciliter l'accession à une sécurité alimentaire au niveau de l'Océan Indien.

Ce projet a donc pour objet de définir des normes Océan Indien sur la base d'indicateurs de qualité générique (organoleptique, nutritionnelle, technologique), voire de la reconnaissance de la typicité et du savoir-faire local. L'introduction d'une labellisation Qualité Océan Indien basée sur des codes de bonnes pratiques, des référentiels et des typicités régionales collectivement reconnues pourrait constituer la première étape dans l'établissement de normes communes Océan Indien.

- L'inventaire des agents infectieux associés à la faune sauvage dans le sud ouest de l'Océan Indien qui constituait la première étape à l'évaluation du risque d'introduction



et de dissémination de pathogènes infectieux émergents dans la région. La réalisation d'un tel inventaire s'avèrait essentielle puisqu'elle devrait conduire à l'identification des espèces animales jouant un rôle de réservoir via leurs ectoparasites. Il s'agitssait donc d'une étude pionnière pour laquelle des techniques moléculaires à haut débit et spectre large ont été mises en œuvre pour l'identification des agents infectieux associés à la faune sauvage.

Une des opérations programmées en 2009 s'est inscrite dans le cadre du projet d'installation d'une antenne de réception d'images satellitaires à La Réunion. Il s'agissait d'un séminaire de rencontres qui visait à rapprocher les savoirs et compétences des acteurs sud africains de l'Université du Kwazulu Natal et de leurs homologues réunionnais dans le domaine de l'observation de la Terre par imagerie satellitaire. Les trois thèmes identifiés pour ces rencontres sont :

- l'aménagement du territoire et environnement,
- la gestion du milieu océanique, et notamment la surveillance maritime,
- le suivi des catastrophes et la gestion des risques.

Enfin, la dernière opération s'inscrivait dans le cadre du dispositif régional de protection civile. Il s'agissait des actions développées par la Plate-forme d'Intervention Régionale pour l'Océan Indien (PIROI) qui constitue la base logistique avancée de la Croix Rouge dans la zone. Ce projet visait à réduire le niveau du risque pour garantir la protection des biens et des personnes en contribuant à améliorer la prévention des risques à travers, notamment :

- une plus grande coordination et coopération, au niveau régional, entre acteurs de préparation et de réponses aux catastrophes,
- la mise en place de systèmes d'alerte intégrés,
- la préparation de la réponse à l'urgence, via des moyens dédiés à la réponse aux catastrophes prêts à être déployés sur la zone et la formation des équipes de réponse aux catastrophes,
- une meilleure information et sensibilisation de l'ensemble de la population, et particulièrement des communautés les plus vulnérables.

Le FEDER a ainsi contribué à renforcer un véritable réseau d'acteurs, unique en son genre, à l'échelle de la zone. Dans ce cadre, plus de 13 500 volontaires sont répertoriés. L'ensemble des sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge présentes dans la zone est engagé dans ce projet, notamment à travers la signature d'un accord de coopération bilatérale définissant un cadre général de coopération qui intègre les recommandations du sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la Commission de l'Océan Indien (COI) qui s'est déroulé le 02 décembre 1999 à Saint Denis de La Réunion.

En matière de coopération, ces opérations ont contribué à renforcer les liens entre les acteurs réunionnais et leurs homologues de la zone de coopération. De plus, elles concrétisent les objectifs définis au titre de cet axe.

En effet, les programmes scientifiques soutenus sont menés en partenariat avec des instituts issus des îles de la Commission de l'Océan Indien (Madagascar, Seychelles, Comores,



Maurice). En particulier, dans le cadre du projet d'inventaire des agents infectieux, l'ensemble des chercheurs et zoo spécialistes de ces territoires va participer aux investigations prévues. Il s'agit notamment des spécialistes de la biodiversité et de la protection de la nature de Vahatra, d'ICS et Seychelles Nature, des chercheurs des facultés des sciences de l'Université de Tananarive et de l'Université des Comores, des chercheurs de l'Institut Pasteur de Madagascar, des spécialistes vétérinaires des Comores, des Seychelles et de Maurice. Les opérateurs réunionnais deviennent des acteurs de premier plan dans la zone et jouent un rôle moteur sur les thématiques liées au développement durable ou la prévention des risques naturels.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations soutenues, on constate que les acteurs réunionnais tendent à s'organiser entre eux afin de développer une offre de service cohérente et de qualité. Cette caractéristique se retrouve notamment sur l'opération d'appui au montage du réseau régional Qualireg Océan Indien. En effet, le CIRAD assure la tâche particulière d'animer le réseau d'acteurs locaux comme le pôle de compétitivité Qualitropic, les experts du CRITT, les représentants de l'ADIR... Ainsi, ces opérations contribuent bien à la consolidation de véritables pôles de compétences à l'échelle régionale, dans la continuité des actions entreprises au cours de la période précédente.

Le séminaire sur l'utilisation d'images satellitaires s'inscrit dans la perspective de l'installation à La Réunion d'un centre de réception qui sera localisé à Saint Pierre. L'équipement lourd de cette infrastructure a été livré août 2010. Dans la poursuite des réunions déjà menées et notamment du séminaire organisé l'année précédente, les acteurs locaux et de la zone poursuivent leurs réflexions afin d'identifier les actions concrètes de coopération et de partenariat utilisant ces nouvelles technologies.

**En 2010**, 6 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant global de 9,5 millions d'euros, mobilisant une enveloppe FEDER de 7,125 Millions d'euros.

Le principal projet soutenu vise à développer localement un pôle d'excellence en télédétection à vocation régionale à partir d'une station de réception et de traitement des images produites par les satellites dédiés à l'observation de la terre. Cette opération consiste donc à installer une antenne de réception d'images satellites et à réaliser l'ensemble des installations connexes de réception, de traitement d'analyse, de recherche associée (locaux et équipements) sur l'emprise du site universitaire à Saint Pierre. L'édification de cet équipement impliquera le renforcement des structures scientifiques par la consolidation des champs méthodologiques (acquisition et traitement des données spatiales, modélisation et prévision, ingénierie des systèmes d'information, interactions « information gestion décision ») et leur déploiement dans les domaines thématiques de recherche notamment :

- l'aménagement du territoire (urbanisation, problématique foncière, gestion intégrée des zones côtières),
- l'environnement marin et côtier (surveillance maritime : trafic, pêche, pollution...),
- les risques naturels (le suivi des catastrophes et la gestion des risques),
- la biodiversité,
- la surveillance épidémiologique,
- l'adaptation aux changements climatiques.



Cet observatoire, déployé en partenariat avec les institutions des pays de la zone, constitue un atout majeur capable de générer une synergie forte entre les organismes et autour de domaines, de thèmes et d'actions diversifiées à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, le FEDER a été mobilisé à hauteur de 1,074 M€ pour soutenir le projet d'élargissement et pérennisation du réseau de protection des végétaux pour une gestion agro écologique de la biodiversité dans le sud ouest de l'Océan Indien. Cette opération fait suite au programme régional de protection des végétaux (PRPV) qui avait mobilisé conjointement, lors de la période précédente des fonds issus du FED et du FEDER. Le projet consiste à pérenniser le réseau existant et développer les collaborations entre les pays de la COI pour se préparer aux nouvelles contraintes liées aux changements climatiques et aux crises alimentaires et énergétiques. À ce stade, le FEDER soutiendra les actions suivantes :

- la création d'un système d'information en protection des végétaux dans l'Océan Indien en mettant en œuvre un système d'information commun à l'ensemble des partenaires, à la fois média principal pour la diffusion de l'ensemble des résultats obtenus dans le cadre du programme, mais aussi outil de travail facilitant l'obtention de ces résultats ;
- la lutte contre l'aleurode du cocotier sévissant notamment aux Seychelles par la réalisation d'essais multilocaux pour l'homologation de produits phytosanitaires à usages mineurs plus respectueux de l'environnement ;
- l'adaptation des systèmes de production des petits agriculteurs aux changements climatiques dans les îles de l'Océan Indien par la diffusion des techniques agroécologiques.

Ce projet prévu sur la période 2008 – 2011 bénéficiera d'un soutien financier au titre du FIDA, ce qui constitue un excellent exemple d'articulation entre le PO CT et les autres instruments financiers internationaux.

Deux projets d'études et d'expérimentation sur les milieux marins ont également été soutenus. Portées par des institutions réunionnaises, ces opérations permettent de favoriser la mise en réseau et l'action conjointe d'acteurs de la zone sur des thématiques relevant de la protection des écosystèmes marins. Il s'agit de :

- l'opération CAMP – connectivité entre les aires marines protégées – portée par l'IFREMER en partenariat avec le South African Institute for Aquatic Biodiversity, le Mauritius Oceanography Institute, le parc marin de Mohéli et le Seychelles Fishing Authority vise à comparer les niveaux de diversité et de différenciation génétique des trois espèces cibles de poissons récifaux, avec une attention particulière sur les relations entre les îles isolées mais aussi des récifs continentaux avoisinants ;
- l'identification et l'étiologie des maladies associées aux coraux scléactinaires dans le sud de l'Océan Indien dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ARVAM en lien avec des partenaires sud africains Marine and coastal Management, Ezemvelo KZN Wildlife ; cette opération a pour but l'amélioration des connaissances des maladies des coraux durs par l'identification et l'étiologie de ces maladies afin de créer des outils de reconnaissance et de contrôle.

Soutenue au titre du programme INTERREG III B, la cellule de valorisation a vu ses missions élargies pour devenir une véritable cheville ouvrière au sein du développement de partenariats régionaux. La cellule assurera la conduite des actions générales suivantes :



- missions exploratoires auprès des chargés de mission et correspondants sectoriels des organisations régionales de la zone,
- participation à l'élaboration de projets et programmes de coopération,
- appui au développement de partenariat (ONUDI, PNUD, FIDA...),
- veille scientifique et technique,
- recherche d'une meilleure articulation entre les sources de financements internationaux (FED en particulier) et les fonds régionaux (FEDER POCT).

Enfin, le FEDER a soutenu la réunion de la 12<sup>ième</sup> conférence internationale sur les bactéries phytopathogènes en juin 2010 à La Réunion. Cette manifestation constitue un événement majeur pour la communauté scientifique mondiale. Organisé en partenariat avec l'université de Prétoria, ce séminaire de haut niveau a rassemblé plus de 50 nationalités afin de faire un état de l'art sur les connaissances des bactérioses sévissant sur les plantes et d'explorer les pistes de recherche pour anticiper et / ou combattre l'émergence de nouvelles pathologies.

**En 2011**, aucune opération nouvelle n'a été programmée au titre de l'axe 1. Cette situation s'explique par le fait qu'un certain nombre de projets, arrivés à maturation en fin d'année, a été décalé au début de l'année 2012. Il s'agit d'au moins 3 opérations de recherche / expérimentation, en lien notamment avec Madagascar et Maurice, et de la seconde phase du plan d'actions de la plate forme d'intervention régionale de l'Océan Indien (PIROI) pour la période 2012 – 2013. L'ensemble de ces projets devrait mobiliser une enveloppe FEDER de plus de 1,541 millions d'euros, portant ainsi le niveau de programmation de l'axe à 74 %.

### **3.1.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1**

Les principales opérations programmées au titre de l'axe 1 sont des projets de recherche / expérimentation dont la réalisation s'étend sur plusieurs années. Ainsi, d'importants montants sont engagés sur des périodes de 2 à 3 ans. La principale difficulté rencontrée découle des lenteurs constatées pour la remontée des justificatifs de dépenses par les bénéficiaires.

En 2011, en particulier, d'importants travaux ont été menés avec les porteurs de projet, les services instructeurs et l'autorité de gestion afin de faire remonter les dépenses pour la déclaration de fin d'année.

Cette situation fait l'objet d'une animation spécifique sur la base de tableaux de bord examinés à l'occasion de chaque Comité Local de Suivi.



### 3.2. Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale

L'ouverture des milieux économiques réunionnais sur la zone Océan Indien pour les prochaines années revêt une importance cruciale.

Améliorer la connaissance des économies avec lesquelles La Réunion a engagé des démarches de co-développement et favoriser le traitement et la diffusion d'information aux opérateurs économiques constituent les travaux principaux à approfondir pour la période 2007-2013 en continuité des actions initiées dans le cadre du précédent programme.

Les acteurs réunionnais constituent des partenaires ressources dans l'ensemble de la région Océan Indien en matière d'encadrement technique et de recherche-développement, notamment dans le développement rural ou l'aquaculture. Le FEDER soutiendra les opérations de valorisation des savoir-faire réunionnais et le développement des partenariats scientifiques régionaux.

À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont les suivants :

- a) Accompagner le secteur privé réunionnais dans le cadre de démarches collectives dans des projets de coopération économique en soutenant notamment des systèmes de veille stratégique et des contacts avec les autorités publiques dans la zone ;
- b) Favoriser les échanges de savoir – faire entre acteurs régionaux par le soutien au renforcement de pôles de compétences et leur mise en réseau.

**Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 2 :**

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Degré de coopération</b>	Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	13 au 31/12/2011	8	8 sur 2007-2013 (2)	4 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins <b>trois</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	11 au 31/12/2011	2	2 sur 2007-2013 (1)	0 sur 2001-2006
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone	400 au 31/12/2011	100	250 en moyenne annuelle sur 2007-2013 (250)	200 en moyenne annuelle sur 2004-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)	9 au 31/12/2011	7	10 sur 2007-2013 (2)	05 sur 2001-2006
	Nombre de missions de surveillance des espaces maritimes menées (en jours de campagne)	26 jours au 31/12/2011	-	90 sur 2007-2013	-
	Nombre de projets FED/FEDER soutenu	0		3 sur 2007-2013	1 sur 2001-2006
	Nombre de jeunes engagés dans des opérations de coopération économique (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	0		200 sur 2011-2013	-
<b>Indicateurs de résultat</b>	Croissance des échanges vers la zone COI sur la période	-	-	50 % sur la période 2007-2013	50 % sur la période 2007-2013

S'agissant du suivi des indicateurs, on constate, dans un premier temps, que les valeurs relatives au degré de coopération sont supérieures aux valeurs cibles au niveau de la programmation, et identiques pour ce qui concerne leur réalisation. On note, au niveau de la programmation, qu'il y a presque autant d'opérations qui respectent 2 critères que 3 critères. Pour mémoire, la répartition et les valeurs cible avaient été définies sur la base des résultats constatés dans le cadre du PIC INTERREG III B. Ainsi, l'évolution constatée tend à montrer un renforcement de la coopération dans les opérations soutenues.

Dans un second temps, on constate un certain retard dans l'avancement des indicateurs de résultat. En particulier, le nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone est en retrait par rapport à la valeur cible identifiée en 2007. Cette situation reflète les difficultés rencontrées par l'antenne de la Réunion à Madagascar suite aux événements intervenus en 2009 et l'instabilité qui en découle encore et affecte les échanges avec la Grande Île.

### 3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

<b>Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Degré de coopération</b>											
Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmés	-	-	6	7	13					13
	Réalisés	-	-			8					8
	Objectif	18 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	4 sur la période 2001-2006									
Nombre de projets respectant au moins <b>trois</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmés	-	-	1	5	11					11
	Réalisés	-	-			2					2
	Objectif	2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0 sur 2001-2006									
<b>Indicateurs de réalisation</b>											
Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone	Programmés	-	-	120	320	400					400
	Réalisés	-	-			100					100
	Objectif	250 en moyenne annuelle sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)	Réalisés	-	-			7					7
	Objectif	10 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2001-2006									
Nombre de missions de surveillance des espaces maritimes menées (en jours de campagne)	Programmés	-	-	-	26 j	-					26 jours
	Réalisés	-	-								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

<b>Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Objectif	90 sur 2007 -2013									
	Situation de référence	-									
Nombre de projets FED – FEDER soutenu	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	3 sur 2007-2013									
	Situation de référence	1 sur 2001-2006									
Nombre de jeunes engagés dans des opérations de coopération économique (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	200 sur 2011-2013									
	Situation de référence	-									

<b>Indicateurs de résultat</b>											
Croissance des échanges vers la zone COI sur la période	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	50 % sur 2007-2013									
	Situation de référence	50 % sur 2000-2006									



### **Analyse qualitative de l'axe 2 :**

Depuis le début de la programmation, une enveloppe FEDER de 1,688 millions d'euros a été mobilisée pour apporter un soutien déterminant à la réalisation des 21 opérations encouragées au 31 décembre 2011. Le niveau d'engagement au bout de 3 ans de programmation présente donc un certain retard qui s'explique principalement par la structure du tissu économique réunionnais constitué d'un très grand nombre de petites et très petites entreprises principalement tournées vers le marché intérieur.

Les actions soutenues au titre du programme de coopération territoriale consistent essentiellement à encourager les entreprises à s'ouvrir à la zone Océan Indien en favorisant les rencontres et les rapprochements. Ainsi, près de 70 % des projets financés prennent la forme de séminaires, de congrès ou de mission de prospection d'acteurs réunionnais dans la ZOI. Par ailleurs, l'action particulière qui réside au soutien apporté aux activités de l'antenne à Madagascar a permis d'apporter une aide à près de 120 entreprises réunionnaises dans leurs démarches sur la Grande Île. Cependant, ces projets restent d'envergure relativement modeste. À cela s'ajoutent les difficultés liées à l'instabilité politique persistante à Madagascar depuis 2009 qui ont abouti à l'abandon de certains projets et notamment de la liaison haut – débit entre les deux îles.

**Au cours de l'année 2009**, les projets soutenus ont essentiellement contribué au développement économique. En effet, parmi les 7 opérations programmées, 5 d'entre elles concernent la mise en réseau des acteurs économiques dans la zone Océan Indien. Il s'agit de :

- la semaine de l'export 2009, organisée par le Club Export qui a réuni des entreprises locales dans le cadre de rencontres avec les missions économiques des chambres de commerce des pays de la zone. 7 pays étaient concernés dont les Seychelles, Madagascar, les Comores et Maurice ;
- la participation du pôle de compétitivité Qualitropic à la « semaine de La Réunion » organisée en Afrique du Sud. Dans ce cadre, des rencontres ont été tenues avec des partenaires sud africains dans les secteurs agroalimentaires, agricole et de la pêche situés dans la région de Cape Town. Ces contacts ont contribué à valoriser les agro-ressources pour générer des projets collaboratifs ;
- la participation de l'ADCAM, association de développement du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, dans le cadre du développement de la filière audiovisuelle, à travers plusieurs temps forts : la manifestation « Ciné Sésel » qui se déroulait aux Seychelles, la participation de l'association à la « semaine de La Réunion en Afrique du Sud » et les assises de l'ADCAM, organisées à La Réunion en présence de représentants de la zone Océan Indien ;
- la mise en œuvre d'une démarche partenariale menée par les organisations de producteurs agricoles réunionnaises visant à améliorer le fonctionnement interne d'une fédération malgache de producteurs de riz en apportant un meilleur niveau de formation et de communication entre les différentes coopératives adhérentes ;
- l'organisation d'un salon de l'entrepreneuriat féminin dans l'Océan Indien dont le but était de développer dans la zone un réseau économique qui a permis d'organiser les échanges et de fédérer les énergies des femmes ayant un rôle économique dans cet



espace géographique. Il s'est agi également de renforcer les collaborations visant notamment la formation, les appuis technologiques et les partenariats.

Par ailleurs, le programme d'actions 2009 de l'antenne de La Réunion a bénéficié des concours du FEDER. Cette opération s'inscrit dans l'accord – cadre de coopération bilatérale entre les deux îles signé en octobre 2008 avec le gouvernement malgache. Plusieurs domaines de coopération ont été définis :

- L'aménagement du territoire et la gouvernance territoriale ;
- Le développement agricole ;
- L'éducation et la formation professionnelle ;
- L'environnement et les énergies renouvelables ;
- La culture et le sport ;
- La santé et la recherche médicale ;
- Les technologies de l'information et de la communication ;
- La sécurité publique ;
- La protection civile, la gestion des risques et la coopération maritime.

Enfin, s'agissant de l'assistance technique, le premier projet a été programmé en 2009, bien que son déroulement soit intervenu en juin 2008. En effet, un séminaire sur le co-développement des îles de l'Océan Indien s'est tenu à La Réunion dont les objectifs étaient de 3 ordres :

- Evaluer les opportunités réellement offertes en matière de co-développement des pays de la COI par les différents cadres existants ou en discussion ;
- Identifier parmi ces opportunités des priorités de coopération multilatérale et bilatérale pouvant bénéficier d'une plus value au regard du principe de subsidiarité et être mises en œuvre dans les délais compatibles avec les programmations citées et leurs contraintes ;
- Préciser les sources de financement disponibles pour ces actions prioritaires dans le cadre des politiques de cohésion et de développement de l'Union européenne, les conditions de leur mise en œuvre et de leur meilleure coordination ainsi que les possibilités d'intervention des autres partenaires contributeurs.

**En 2010**, 6 opérations ont été soutenues mobilisant une enveloppe FEDER de 0,795 millions d'euros.

Le principal projet, d'un montant de 0,404 M€ de FEDER, est le programme de coopération technique entre la Réunion et le Mozambique sur l'aquaculture du crabe de mangrove mené par l'ARDA en partenariat avec la société Aquapesca, entreprise de crevetticulture implantée au Mozambique, l'autorité locale Inaqua et une association de producteurs de crevettes du Mozambique (APCM). La filière crabe de mangrove a été identifiée comme premier pilote de diversification de l'activité de pénéculture. Cette filière offre en effet une voie de valorisation des zones de mangroves, elle se décline au niveau artisanal avec un modèle de production de type bio. Elle bénéficie, en outre, par la participation d'un opérateur semi – industriel, Aquapesca, de conditions logistiques et techniques adaptées à la conduite d'un programme de R & D. Dans ce projet, l'ARDA est mobilisée sur :

- la mise en œuvre d'un état des lieux du savoir – faire sur l'élevage du crabe,



- le développement de la phase pilote de l'élevage du crabe qui consiste à faire la preuve de la faisabilité technique et économique d'une telle activité au Mozambique.

Par ailleurs, la première mission de surveillance et de contrôle des pêches en Océan Indien a été soutenue au titre du POCT pour un montant de 0,138 millions d'euros. Cette opération menée en partenariat avec les autorités malgaches a consisté en une mission de surveillance des zones situées dans le canal du Mozambique en embarquant à bord 2 contrôleurs des pêches malgaches pour les former à la surveillance de leurs propres zones économiques exclusives.

Les autres opérations soutenues ont consisté à encourager la création de réseaux dans l'Océan Indien. Il s'agit de :

- la création d'un observatoire pour les villes et Ports de l'Océan Indien, dont l'objectif est de fédérer les acteurs des ports et des villes portuaires des pays de la zone Océan Indien,
- le réseau d'échanges inter – îles pour le pilotage maritime, développé en partenariat par le syndicat du pilotage réunionnais et son homologue malgache, qui vise à la formation et aux échanges d'expériences entre pilotes dans la zone au moment où le trafic maritime augmente,
- l'organisation des rencontres inter – clusters entre La Réunion et l'Afrique du Sud, sous l'égide du pôle de compétitivité Qualitropic en lien avec des laboratoires de l'université de Cape Town, afin de valider des partenariats sur des axes précis de collaboration (qualité des fruits, valorisation des co-produits et filières animales), et de communiquer sur les savoir – faire du réseau professionnel.

La dernière opération programmée en 2010 relève de l'assistance technique. Il s'agit de la prise en charge des frais de gestion de l'autorité de certification du programme.

**Durant l'année 2011**, 7 opérations ont été programmées au titre de l'axe 2 pour une enveloppe de 0,625 millions d'euros de FEDER.

La principale opération soutenue concerne la mise en œuvre d'un observatoire des villes et des ports de l'Océan Indien (OVPOI) dont l'objectif est de faire de l'espace india-océanique un espace structuré pour participer activement au développement économique, social et culturel de la zone. L'année 2011 doit permettre de consolider à l'échelle régionale la stratégie locale des projets de développement des villes portuaires et des ports de la zone. l'observatoire souhaite également contribuer à la structuration des échanges et du partage des connaissances. Il réunit actuellement des membres issus d'Afrique du Sud, des Comores, de Maurice, du Kenya, de Madagascar.

Un important programme de coopération avec les Comores a également été programmé mobilisant une enveloppe FEDER d'un montant de 0,264 millions d'euros. Ce projet qui s'articule avec les programmes de la coopération nationale française aux Comores contribuera à la réalisation d'un véritable programme de co-développement économique et social régional visant à assurer rapidement et en partenariat avec les entreprises réunionnaises les transferts de technologies nécessaires à une autonomie alimentaire des partenaires sur le territoire comorien. Cette opération se traduira par la mise en œuvre :

- d'actions de formation ;



- d'expertises et audit relatives à la filière pomme de terre et à la vanille ;
- des actions relatives à l'appui au conditionnement maraîcher.

Par ailleurs, la première opération sur la thématique de la coopération en matière de développement rural a été agréée. Il s'agit d'un projet de transfert d'expérience et d'expertise dans le domaine des effluents porcins en partenariat avec l'agence seychelloise pour l'agriculture. Cette mission commencera par un état des lieux de la production aux Seychelles et une évaluation des modes de stockage pour aboutir à des recommandations aux éleveurs. Cette action est menée par le CIRAD en partenariat avec la Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles (FRCA).

Enfin, les actions de l'antenne de la réunion à Madagascar ont été soutenues pour les années 2010 et 2011.

### **3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 2**

Au titre de l'axe 2, la principale opération était le projet « Ravenal » qui consistait en l'installation d'une liaison haut débit entre Madagascar et La Réunion. En termes financiers, ce projet représente plus de 48 % du montant FEDER prévu au titre de l'axe. Cependant, compte tenu de la situation politique à Madagascar et des décisions d'encadrement très strictes de la coopération avec Madagascar prises par le Conseil européen, les partenaires ont renoncé à maintenir ce projet au sein du programme lors de la révision à mi-parcours.

Par ailleurs, s'agissant des autres dispositifs, on constate que le nombre de projets évolue peu. Si la situation s'explique en grande partie par la structure du tissu économique local et par la crise qui a freiné le dynamisme de l'économie réunionnaise, des efforts importants devront être fournis en matière d'information et d'incitation vis-à-vis des bénéficiaires potentiels.



### **3.3. Axe prioritaire 3 : Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse**

La mise en œuvre d'une intégration régionale harmonieuse passe par le développement de liens privilégiés entre les populations.

L'insertion de La Réunion dans son environnement régional passe par le rapprochement des hommes et des cultures. Le soutien à des projets qui contribuent à l'établissement de relations durables et privilégiées entre les réunionnais et les peuples des autres îles permettra de renforcer l'intégration de l'île dans son voisinage.

De plus, dans les domaines de la formation, de l'insertion ou de l'éducation, les pays de l'Océan Indien présentent d'importantes disparités mises en évidence dans le diagnostic de la zone de coopération. Or, l'amélioration des ressources humaines constitue un des facteurs clés de succès du décollage économique des pays concernés.

À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont :

- a) Favoriser les échanges dans les domaines culturels et sportifs, et soutenir les actions de solidarité dans la zone ;
- b) Développer les actions de coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion.

#### **Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 3 :**

	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur liée à la programmation</b>	<b>Valeurs liée à la déclaration de dépenses</b>	<b>Valeur cible (2010)</b>	<b>Valeur de référence</b>
<b>Degré de coopération</b>	Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	24 au 31/12/2011	10	3 sur 2007-2013 (01)	1 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins <b>trois</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	17 au 31/12/2011	11	1 sur 2007-2013 (0)	0 sur 2001-2006
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de projets mettant en réseau les acteurs régionaux dans le domaine culturel et sportif	25 au 31/12/2011	19	25 sur 2007-2013 (6)	15 sur 2001-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeurs liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible (2010)	Valeur de référence
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de jeunes réunionnais engagés dans des opérations de coopération dans la zone (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	1110 mois VP au 31/12/2011	48	2000 mois/VP sur 2007-2013 (500)	1000 mois/VP sur 2001-2006
	Nombre d'opérations de co-développement dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion	9 au 31/12/2011	1	20 sur 2007-2013 (04)	14 sur 2001-2006
	Nombre de projets pilote en matière de formation des jeunes	1 au 31/12/2011	1	1 sur 2007-2013 (1)	0 sur 2001-2006
<b>Indicateurs de résultat</b>	Renforcement de l'expertise régionale (nombre de doctorants issus de la ZOI ayant bénéficié d'un soutien pour la réalisation d'une thèse)	6 au 31/12/2011	-	20 sur 2007-2013 (05)	12 sur 2001-2006
	Capacité d'accueil créée pour l'accueil de partenaires extérieurs (en nombre de personnes)	40 au 31/12/2011	-	80 en 2015	-

En 2011, le niveau de réalisation des indicateurs indique, s'agissant du degré de coopération, que les valeurs cible ont déjà été atteintes. Ce phénomène s'explique plus par l'écart important entre la programmation antérieure, sur laquelle se basaient les prévisions de réalisation, et celle en cours. Néanmoins, on constate que le nombre de projets respectant au moins 3 critères de coopération est important par rapport au nombre de projets programmés comme réalisés.

S'agissant des indicateurs de réalisation, certains objectifs sont déjà atteints en programmation. Il s'agit notamment du nombre d'opérations mettant en réseau les acteurs régionaux dans le domaine culturel et sportif. D'autres sont atteints à près de 50 % de la valeur cible prévue. Il s'agit notamment des indicateurs liés au nombre de volontaires du progrès et de projets soutenus dans le domaine de l'éducation, la formation ou l'insertion. Le dynamisme de ces secteurs permet d'espérer raisonnablement que les cibles seront atteintes en fin de programme.

S'agissant des indicateurs de résultat, la principale évolution concerne la capacité d'accueil de partenaires extérieurs. Si la valeur cible est atteinte à 50 %, le résultat ne devrait plus évoluer compte tenu de la reconfiguration du projet initial d'infrastructure d'accueil sur un dimensionnement plus restreint que celui initialement arrêté.

### 3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

<b>Axe 3 : Développement humain et solidarité internationale</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Degré de coopération</b>											
Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	1	3	17	21	24					24
	Réalisé	-	-	-		10					10
	Objectif	3 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	1 sur 2001 - 2006									
Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	-	-	1	13	17					17
	Réalisé	-	-	-		11					11
	Objectif	1 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0 sur 2000-2006									
<b>Indicateur de réalisation</b>											
Nombre de projets mettant en réseau les acteurs régionaux dans le domaine culturel et sportif	Programmé	-	1	11	24	25					25
	Réalisé	-	-	-		19					19
	Objectif	25 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	15 sur 2001 - 2006									
Nombre de jeunes réunionnais engagés dans des opérations de coopération dans la zone (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	Programmé	-	-	846	846	1110					1 110
	Réalisé	-	-	-		48					48
	Objectif	2000 mois / VP sur 2007 - 2013									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

<b>Axe 3 : Développement humain et solidarité internationale</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Situation de référence	1000 mois / VP sur 2001 - 2006									
Nombre d'opérations de co-développement dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion	Programmé	-	1	2	5	9					9
	Réalisé		-	-		1					1
	Objectif	20 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	14 sur 2001 - 2006									
Nombre de projets pilote en matière de formation des jeunes	Programmé	1	1	1	1	1					1
	Réalisé	-	-			1					1
	Objectif	1 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	0 sur 2001 - 2006									
<b>Indicateur de résultat</b>											
Renforcement de l'expertise régionale (nombre de doctorants issus de la ZOI ayant bénéficié d'un soutien pour la réalisation d'une thèse)	Programmé	-	-	-	-	6					6
	Réalisé	-	-								
	Objectif	20 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	12 sur 2001 - 2006									
Capacité d'accueil créée pour l'accueil de partenaires extérieurs (en nombre de personnes)	Programmé	-	-	-	-	40					40
	Réalisé	-	-	-	-						-
	Objectif	80 en 2015									
	Situation de référence	-									

### **Analyse qualitative de l'axe 3**

Au titre de l'axe 3, la programmation a véritablement débuté en 2008. Depuis lors, 41 opérations ont été programmées mobilisant une enveloppe FEDER de 7,637 millions d'euros, soit plus de 70 % du montant prévu. Cet axe connaît un succès important auprès des acteurs du milieu culturel en leur permettant de réaliser leurs projets avec leurs partenaires dans la zone Océan Indien.

Ainsi, l'objectif fixé au début du programme en terme de projet culturel et sportif soutenu est presque atteint à mi-parcours. En revanche, s'agissant des actions en matière de formation et d'insertion, des efforts doivent être amplifiés avec seulement un quart de l'objectif fixé sur la période atteint en nombre de projets. Cependant, bien qu'aucun dossier n'ait été programmé à ce stade, le soutien aux thèses devrait être mobilisé prochainement, la sélection étant en cours.

**Au cours de l'année 2009**, 15 opérations nouvelles ont été programmées.

La quasi-totalité de ces projets soutenus s'inscrivait dans le cadre des échanges culturels entre La Réunion et les pays de la zone (9 opérations agréées sur cette thématique sur les 15 programmées). Cependant, elles ne représentent que 27 % du montant FEDER engagé. La plupart des opérations relève du domaine artistique, et notamment de la danse.

Un projet s'intéresse en particulier, au devoir de mémoire. Il s'agit d'une opération menée par l'association Historun qui consiste à créer symboliquement le tracé de la route du peuplement de l'île par la réalisation d'œuvres commémoratives à Pondichéry (Inde). Le partenariat étroit noué avec l'université et la municipalité de Pondichéry devrait déboucher sur de futurs échanges universitaires et scolaires.

Ces projets sont partagés avec des partenaires venant d'Afrique du Sud, d'Inde, des Comores, du Mozambique ou de Madagascar, et, le plus souvent, ils aboutissent à la production d'œuvres communes. L'intérêt ici est de faire prendre conscience des liens qui unissent les peuples de l'Océan Indien, et du fait que, malgré nos différences, nous partageons certains traits culturels communs.

Ainsi, les interventions soutenues ont permis, d'une part, de mieux comprendre ces liens, notamment à travers les travaux de recherche soutenus sur la mémoire, et d'autre part, de les enrichir en soutenant des projets de création. Ces actions contribuent de manière importante à la réalisation de l'objectif 3a qui vise à favoriser les échanges dans les domaines culturels et sportifs.

Quatre opérations ont concerné les actions de l'association française des volontaires du progrès. Il s'agissait, dans un premier temps, de poursuivre les actions déjà entreprises en 2006 et 2007, puis de soutenir celles engagées en 2008 et 2009. Ces nouveaux programmes comportent une trentaine de missions de volontariat correspondant à 846 mois / VP dans les pays de la COI, mais aussi au Mozambique, Afrique du Sud... Outre leurs responsabilités dans le cadre des missions traditionnelles, les volontaires auront une mission particulière visant à développer des relations durables et privilégiées entre leur région de résidence et La Réunion. Une mission d'appui auprès de la COI a été créée dont l'objectif est de conforter, voire de renforcer les partenariats en cours dans les pays de la COI et dans certains pays d'Afrique australe. Enfin, des actions déjà engagées précédemment ont été reconduites, correspondant à 4 volontaires en poste, notamment à Madagascar dans le cadre du programme d'appui réunionnais au système éducatif malgache, ou au Mozambique en appui au développement culturel du Centre Culturel Franco Mozambicain.



De plus, le programme d'actions de formation dans le domaine agricole du lycée de Saint Paul a été soutenu par l'UE pour la période 2008 – 2009. Il s'agit d'échanges avec des établissements de formation sud africains. Les travaux portent tout d'abord sur l'étude des systèmes agraires et la petite agriculture cannière observée dans la région du Kwazulu Natal. Par ailleurs, une partie du projet concerne l'étude du développement agricole et le diagnostic de projets de développement agricole dans la province du Limpopo. 27 étudiants réunionnais ont participé à cette opération et seront amenés à se déplacer en Afrique du Sud. Par ailleurs, 5 techniciens sud africains seront accueillis à La Réunion.

Enfin, dans le cadre des relations entre les antennes du Conservatoire National des arts et métiers de La Réunion et de Toamasina à Madagascar, une formation en gestion du commerce international en direction des jeunes diplômés qui souhaitent se perfectionner et des dirigeants ou cadres d'entreprises tournées vers l'extérieur a été soutenue. Prévue sur une durée d'un an (fin au second semestre 2010), elle prendra la forme de 6 séminaires de 20 jours.

**Au cours de l'année 2010**, 16 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 1,753 millions d'euros.

À nouveau, on constate une forte dynamique en faveur des projets portés par les acteurs culturels et sportifs qui représentent plus de 80 % des opérations programmées. Le FEDER apporte un soutien déterminant à cette forte volonté d'ouverture des milieux culturels et sportifs réunionnais sur la zone Océan Indien. Si plusieurs opérations présentent une ampleur plutôt modeste, certains ont une vocation structurante manifeste. Il s'agit, notamment, de :

- l'organisation des 7<sup>ième</sup> jeux de la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien, qui se sont tenus pour la première fois à La Réunion et ont réuni près de 700 jeunes issus des toutes les îles de la Commission de l'Océan Indien autour d'activités sportives et culturelles ;
- l'organisation à La Réunion de l'Expo Sciences Afrique qui a accueilli sur des stands des équipes de jeunes de 5 à 25 ans, garçons et filles, présentant leurs réalisations. Celles – ci sont le fruit d'une recherche à partir d'une problématique née de l'environnement ou de la vie quotidienne, d'une réalisation technique ou des travaux de vulgarisation de phénomènes techniques ou naturels ;
- la participation aux 8<sup>ième</sup> Jeux des Îles de l'Océan Indien, qui consiste à soutenir le déplacement de la délégation réunionnaise aux Seychelles et à apporter un soutien logistique à l'organisation des jeux sous la forme d'une mise à disposition de certains matériels sportifs structurants nécessaires pour le bon déroulement des compétitions.

S'agissant de la coopération en matière d'insertion et de formation, 3 projets ont été soutenus sur la période mobilisant une enveloppe de 0,174 M€ de FEDER.

La principale opération soutenue est la participation d'une délégation réunionnaise au « French Festival » qui s'est tenu à Adélaïde en Australie. Organisé par le Rectorat, ce projet s'inscrit dans une démarche de coopération entre l'île de La Réunion et l'Australie, dans un esprit de co développement, de professionnalisation, de développement de réseaux en visant des retombées culturelles, économiques, commerciales et éducatives.



Par ailleurs, le programme d'actions du lycée d'enseignement général et agricole Boyer de La Giroday a été soutenu pour la période 2009 – 2010. Il s'agit d'actions de formation dans le domaine agricole développées en partenariat avec un établissement de formation sud africain. Ce projet s'inscrit dans la logique d'échanges de techniques, de savoir-faire et d'acquis dans les domaines du développement rural et agricole et de la gestion de l'eau en zone rurale sur de petits périmètres irrigués compte tenu des contraintes de fonctionnement et d'organisation. Il associe les étudiants à la réalisation d'études technico économiques en situation réelle à travers une intervention en milieu villageois en voie de développement.

Enfin, un programme d'actions de formation des conseillers pédagogiques et des professeurs de l'enseignement secondaire du Lesotho a été soutenu. Un projet pilote favorisant la promotion de la langue française au Lesotho a été conduit par le Centre Internationale d'Études Pédagogiques, consistant à :

- proposer un programme éducatif,
- former des enseignants,
- favoriser l'acquisition et la création des ressources d'enseignement et d'apprentissage.

**L'année 2011** a été marquée, au titre de l'axe 3, par la programmation de l'opération de construction d'une résidence d'accueil internationale sur le campus universitaire du Tampon. Ce projet, mobilisant une enveloppe FEDER de 3,084 millions d'euros, a pour vocation d'offrir de bonnes conditions d'accueil aux étudiants – chercheurs, stagiaires ou étudiants en thèse intéressés par l'offre de formation et le potentiel de recherche de La Réunion. Ce nouvel outil va permettre de renforcer la dynamique des échanges et des partenariats en matière d'enseignement supérieur. Il vient, notamment, compléter efficacement la mise en œuvre de la réception d'images satellites.

Par ailleurs, une autre opération d'envergure, à l'échelle du programme opérationnel, a été soutenue en 2011. Il s'agit du développement de l'outil régional de coopération audiovisuelle (ORCA) qui consiste à encourager et développer les échanges de programmes audiovisuels entre les acteurs de la zone. Ce projet, dont le coût s'élève à 0,779 millions d'euros, consiste à la mise en place de stations d'émission et de réception de programmes audiovisuels par satellite (téléports) dans chacun des pays partenaires.

En matière d'actions des volontaires du progrès, deux nouveaux programmes ont été agréés pour un montant de 0,394 millions d'euros de FEDER, soit 264 mois de volontaires. À ce stade, plus de 1000 mois VP ont été engagés grâce au soutien du FEDER au titre de la période 2007-2013. Parmi les actions soutenues, on peut notamment citer :

- Un projet d'appui à la protection de l'enfance et à l'adoption internationale en Inde, qui vise à renforcer la coopération en matière de protection de l'enfance privée de famille et de sécuriser l'adoption au plan juridique,
- L'appui aux projets et au développement des échanges avec le COMESA et la SADC,
- La mise en place d'un système d'évaluation statistique pour le développement de l'agriculture et l'élevage aux Comores...

S'agissant des actions en matière d'éducation et d'insertion professionnelle, la première opération d'allocations de bourses doctorales a été agréée pour un montant FEDER de 0,194 millions d'euros. Ainsi, 8 étudiants originaires des pays de la zone Océan Indien vont



pouvoir poursuivre des études de 3<sup>ième</sup> cycle au sein des laboratoires universitaires sur des projets d'intérêt local et régional. Cette action va en particulier contribuer au rayonnement des organismes réunionnais dans la zone Océan Indien.

Par ailleurs, le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) a été soutenu dans le cadre de son projet de développement des compétences pédagogiques et langagières en français des enseignants de l'Union des Comores. Cette opération, qui mobilise 0,173 millions d'euros de FEDER, a pour principaux objectifs :

- Le renforcement des capacités du ministère de l'éducation de l'Union des Comores dans le secteur du pilotage, de la planification et de l'organisation de la formation initiale et continue des enseignants,
- Le renforcement des capacités des encadreurs pédagogiques de l'enseignement secondaire (évaluation, professionnalisation et conseil pour la mise à niveau en français),
- Le renforcement des capacités des instituts de formation.

À noter que cette opération s'inscrit dans le cadre du programme d'appui au secteur d'éducation aux Comores après la signature d'un accord entre l'Union des Comores et l'Union européenne et qu'elle bénéficie du concours financier du 9<sup>ième</sup> et 8<sup>ième</sup> FED.

Enfin, le FEDER a apporté son soutien à la réalisation d'une formation des élus professionnels et cadres des réseaux de micro crédit à Madagascar. Cette opération menée par la Coopération Agricole Réunionnaise vise à améliorer et optimiser le fonctionnement des réseaux existants en augmentant notamment le taux d'accès des agriculteurs locaux au crédit. Il s'agit également de former les personnels cadres et les administrateurs des caisses locales.

### **3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 3**

En 2010, après 2 ans de programmation, on constate une forte mobilisation de crédits sur les projets en matière de culture et sport. Ces opérations sont souvent portées par des associations devant faire face à des exigences administratives parfois lourdes. Compte tenu de la taille souvent réduite des opérations, une réflexion est en cours afin de modifier les critères d'intervention pour mobiliser le FEDER sur des projets ayant une envergure plus importante.



#### **4. Programmes FEDER / Fonds de cohésion : grands projets (le cas échéant)**

Le programme ne prévoit pas de participer au financement de projets dont le coût global soit supérieur à 50 millions d'euros.

Au titre du programme opérationnel Coopération Territoriale, deux opérations d'envergure, au regard de l'enveloppe FEDER d'un montant de 35,447 M€, ont été identifiées. Il s'agit :

- du projet d'antenne de réception satellitaire, pour lequel seuls les équipements lourds ont été retenus à l'éligibilité du programme ;
- de l'équipement d'accueil d'étudiants et stagiaires de la zone sur le campus universitaire du Tampon.

Néanmoins, aucune de ces opérations ne sera concernée par la procédure « grand projet ».



## 5. Assistance technique

La mesure relative à l'Assistance Technique n'a pas été mobilisée au titre de l'année 2011. Les éléments ci-après demeurent d'actualité.

	Montant programmé en 2010		Montant Total programmé	FEDER prévu à la maquette
<b>Assistance technique</b>	114 843,75 €	13,59 %	137 188,31 € (16,23 %)	845 000,00 €

En 2009, la mesure a été mobilisée pour soutenir l'organisation d'un séminaire sur le co – développement durable des îles de la Commission de l'Océan Indien (COI).

Cette réunion aura permis pour la première fois à des représentants des États ACP de la COI et de La Réunion de se rencontrer afin de définir, à partir d'exemples concrets et au sein de deux ateliers thématiques (sécurité alimentaire et énergie), des projets d'intérêt commun ainsi que les voies et les moyens d'une meilleure articulation FED / FEDER dans le cadre du processus d'intégration régionale auquel participent les îles de la COI.

En 2010, une seule opération a été programmée au titre de l'assistance technique pour un montant de 0,115 M€. Il s'agit de la prise en charge des frais de l'autorité de certification pour la gestion du programme sur la période 2007-2015. Au titre du PO, la fonction d'autorité de certification est assurée par la Caisse de Dépôts et Consignations. Celle – ci a été désignée, en lien avec l'État, par la Région Réunion qui assure l'autorité de gestion du programme. Les relations entre les deux autorités (gestion et certification) ont fait l'objet d'une convention signée le 18 août 2009, précisant les missions respectives de chaque partie pour la période couvrant la période d'éligibilité du programme. Ainsi, l'opération consiste à prendre en charge une partie des frais facturés par la Caisse de Dépôts et Consignations à la Région Réunion.

Il est à noter que si aucune autre opération n'a été programmée au titre de l'assistance technique, il n'en demeure pas moins que les actions nécessaires à la mise en œuvre du PO FEDER Coopération Territoriale ont bien été réalisées :

➤ Par l'Autorité de Gestion : un agent est en charge notamment du suivi du POCT- Ce suivi s'effectue par le biais d'un tableau recensant les opérations engagées en Comité Local de Suivi qui permet d'alerter, en tant que de besoin, les services instructeurs sur les différents délais (conventionnement, paiement...). Ce tableau de suivi permet également de disposer d'une situation globale de la programmation et de la certification et sera utilisé dans le cadre de la gestion de l'exercice imposé du dégageant d'office

Cet agent informe régulièrement les services instructeurs sur l'avancée du programme en terme d'engagement et de certification, sur les dates prévisionnelles des appels de fonds effectués par l'Autorité de certification (CDC) à la Commission Européenne. Par ailleurs, 14 personnes sont chargées de l'instruction des différentes mesures et l'AGILE, structure partenariale dans le cadre de la gestion intégrée des programmes, assure le rôle de secrétariat.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Annuel 2011

- par l'Autorité de Certification : deux agents sont en charge de la vérification et de la mise en paiement des certificats administratifs et de service fait.

L'Autorité de Gestion ne mobilisera pas de ressource communautaire pour la première instance de concertation régionale et le Comité technique FED/FEDER.



## 6. Information et publicité

### 6.1 – Quelques rappels sur le plan d'actions de Communication

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER (convergence et coopération), FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication pluri fonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne.  - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Annuel 2011

FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5 juin 2008, une nouvelle version a été transmise le 10 juillet 08. Cette dernière version du plan de communication pluri-fonds 2007-2013 a été adoptée le 06 février 2009.

La liste des projets engagés fait l'objet, depuis le début de la programmation, d'une information disponible sur le site [www.reunion europe.org](http://www.reunion europe.org), conformément à la fiche action 3 du plan de communication.

### **6.2 – Point d'étape sur les actions mises en œuvre**

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et de communication un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permettra de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE  
2007-2013  
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1<sup>er</sup> CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ l'organisation d'une conférence de presse,</li> <li>➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable.</li> </ul> <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tirage de 1 000 exemplaires</li> <li>➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007</li> </ul>
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE 	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Courrier de diffusion tripartite</li> <li>➤ Réalisation de 500 clés USB</li> <li>➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation</li> </ul>
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre 2009 à 15h20, le 13 décembre 2009 à 11h30 et le 15 décembre 2009 à 22h30),</li> <li>« Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre 2009 à 20h00 et chaque séquences individuelles les mercredi et samedi du mois de décembre 2009 à 19h30.</li> <li>➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...</li> </ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE  
2007-2013  
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	<p>Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe</p> 	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 000 stylos à billes</li> <li>➤ 200 stylos « prestige » avec étui</li> <li>➤ 2 000 blocs notes</li> </ul> <p>- Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...</p> <p><u>Action réalisée en novembre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 450 parapluies</li> </ul> <p>- Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...</p>
	<p>Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)</p>	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tirage de 700 exemplaires,</li> <li>➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.</li> </ul>
	<p>Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site <a href="http://www.reunioneurope.org">www.reunioneurope.org</a></p>	<p>Action en cours</p>
3 - Site Internet	<p>Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention</p>	<p><u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007,</li> <li>➤ 207 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2011.</li> </ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE  
2007-2013

Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	<p>Refonte du site internet <a href="http://www.reunioneurope.org">www.reunioneurope.org</a></p> 	<p><u>Lancement du nouveau site en octobre 2008</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 215 documents mis en ligne (au 31 décembre 2011)</li> <li>➤ Plus de 27 000 visites (de janvier 2011 à décembre 2011)</li> <li>➤ Plus de 110 000 visiteurs depuis 2007</li> </ul> <p><u>Action réalisée en novembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement de 2 modules déficients visuels :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- agrandissement et réduction de la taille des caractères</li> <li>- audition des pages</li> </ul> </li> </ul>
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation qui a été <u>initiée en 2009</u>
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédures des programmes 2007-2013	<p><u>Action réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (21 239 téléchargements du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011)</li> </ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE  
2007-2013

Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impression de 1000 exemplaires</li> <li>➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires et intégration au niveau des actes d'engagement</li> </ul>
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<p><u>Action réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013.</li> </ul> <p>A réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010</li> </ul>
5 - Partenariat médias	<p>Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)</p> 	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancés par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur.</li> <li>➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,</li> <li>- Participation au tournage des différents sujets et interviews</li> <li>- Diffusion en « prime time »</li> </ul> </li> <li>➤ Partenariat avec un bénéficiaire : l'Association Réusit – couveuse d'entreprises sur un reportage célébrant les 10 ans de l'association. (septembre 2010)</li> <li>➤ Reportage de 8 mn dans Les Nouveaux Défis, sur « 20 ans de gestion de programmes européens à La Réunion ». (octobre 2010)</li> </ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE  
2007-2013  
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion.</li><li>➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)</li></ul> <p><u>Action réalisée le 20 octobre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)</li></ul>
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet)</li><li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche- Développement-Innovation lors du CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)</li><li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale lors du CNS de novembre 2010. (quatre articles presse dans la PQR locale, un article publié dans le magazine de la Région, quatre reportages vidéo sur internet et un reportage télé)</li></ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE  
2007-2013  
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	<u>Action en cours avec Eller Lubrifiants</u>
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.  Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR  Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)  Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).  Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, <a href="http://www.europe-en-france.gouv.fr">www.europe-en-france.gouv.fr</a> .



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE  
2007-2013  
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés</li><li>➤ Réalisation de 17 fiches projet</li><li>➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV</li><li>➤ Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (deux articles sur Internet, un reportage télévisé)</li></ul> <p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet)</li><li>➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)</li></ul>
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;</li><li>- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);</li><li>- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales.</li></ul> <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités,</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE  
2007-2013  
Rapport Annuel 2011

		<p>Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées</li><li>➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants)</li></ul> <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE)</li><li>➤ 1 session sur le FSE pour un bénéficiaire</li><li>➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI</li></ul> <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&amp;Young en mars 2010 (20 participants)</li><li>➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants)</li></ul> <p>Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'Ecole des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers...(une dizaine)</li><li>○ Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes)</li><li>○ Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants)</li></ul>
--	--	---



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE  
2007-2013

Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007,</li> <li>➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008,</li> <li>➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.</li> <li>➤ 20 ans de l'AGILE, du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010</li> <li>➤ Valorisation prioritaire du Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011 organisé avant le CNS</li> </ul>
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre
	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)</li> </ul>
Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre	



Ile de La Réunion – Programme FEDER COOPERATION TERRITORIALE  
2007-2013  
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder)</li><li>➤ Inauguration de lycées et collèges (feder)</li><li>➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga)</li></ul> <p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)</li><li>➤ Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)</li></ul>
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage et rédaction du marché en cours)</li></ul>